



# EASO Rapport général annuel



# 2020

# EASO

## Rapport général annuel

# 2020



Le présent rapport général annuel décrit les activités de Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en 2020 et est élaboré conformément à l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile.

Ce rapport a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO en date du 11 juin 2021 et transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, au service d'audit interne ainsi qu'à la Cour des comptes.  
Le rapport général annuel est un document public et est traduit dans toutes les langues officielles de l'UE.

Ni l'EASO ni aucune personne agissant en son nom ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

PDF ISBN 978-92-9465-676-6

ISSN 2314-9841

doi:10.2847/372565

BZ-AD-21-001-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres matériels non couverts par le droit d'auteur de l'EASO, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

# Table des matières

Liste des abréviations	04
Avant-propos	05
<b>1. Appui opérationnel</b>	07
1.1 Grèce	09
1.2 Italie	11
1.3 Chypre	13
1.4 Malte	15
1.5 Espagne	17
1.5 Dimension extérieure	19
<b>2. Outils de planification, d'évaluation et de soutien</b>	25
2.1 Appui et outils opérationnels	26
2.2 Planification, suivi et évaluation des opérations	27
2.3 Formation opérationnelle	28
2.4 Soutien de qualité aux opérations	31
<b>3. Connaissances en matière d'asile</b>	33
3.1 Informations sur les pays d'origine	34
3.2 Informations médicales sur les pays d'origine	35
3.3 Orientations par pays	37
3.4 Centre de données de l'EASO	40
3.5 Programme de recherche sur l'alerte précoce et la compréhension des causes profondes	42
3.6 Analyse stratégique	42
3.7 Système d'information et de documentation	46
3.8 Rapport de l'EASO sur la situation de l'asile	48
<b>4. Appui en matière d'asile</b>	50
4.1 Procédures d'asile	51
4.2 Coopération thématique	53
4.3 Coopération avec les membres des juridictions	57
<b>5. Formation</b>	59
5.1 Programme de formation de l'EASO	60
5.2 Certification et accréditation	64
5.3 Apprentissage en ligne et gestion des relations avec les clients	66
5.4 Autres supports de formation	67
<b>6. Activités horizontales</b>	68
6.1 Coopération avec les partenaires européens et internationaux	69
6.2 Forum consultatif et société civile	70
6.3 Communication et événements	71
<b>7. Gouvernance</b>	73
<b>Annexes</b>	75
A.I. Organigramme de l'EASO	76
A.II. Budget de l'EASO en 2020	77
A.III. Personnel de l'EASO	79

# Liste des abréviations

<b>CIDPM</b>	Centre international pour le développement des politiques migratoires
<b>CNDA</b>	Commission nationale pour le droit d'asile
<b>COI</b>	Informations sur les pays d'origine
<b>DGGM</b>	Direction générale chargée de la gestion des migrations (Turquie)
<b>EAA</b>	Équipe d'appui «asile»
<b>EASO</b>	Bureau européen d'appui en matière d'asile
<b>EUAA</b>	Agence de l'Union européenne pour l'asile
<b>eu-LISA</b>	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
<b>Europol</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
<b>GAS</b>	Service d'asile grec
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>JAI</b>	Justice et affaires intérieures
<b>MedCOI</b>	Informations médicales sur les pays d'origine
<b>MNA</b>	Mineurs non accompagnés
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>PCN</b>	Point de contact national
<b>RAEC</b>	Régime d'asile européen commun
<b>REM</b>	Réseau européen des migrations
<b>RIA</b>	Réserve d'intervention «asile» de l'EASO
<b>SAPP</b>	Système d'alerte précoce et de préparation
<b>SID</b>	Système d'information et de documentation (SID)
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UE+</b>	États membres de l'Union européenne et pays associés

# Avant-propos

Voilà dix ans cette année que le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) est devenu pleinement opérationnel. L'agence a parcouru un long chemin dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à renforcer la coopération pratique entre les pays de l'UE+ dans le domaine de l'asile et de l'accueil, à fournir un appui opérationnel aux États membres de l'Union européenne dont les systèmes d'asile et d'accueil font face à des pressions particulières, et à les aider à remplir leurs obligations européennes et internationales en matière de protection des personnes dans le besoin.

La pandémie de COVID-19 a posé des défis sans précédent à l'échelle mondiale, notamment pour les milliers de migrants qui se dirigent vers nos frontières pour y trouver refuge. En tant qu'agence, nous devons agir rapidement et avec diligence dans l'intérêt de ceux que nous cherchons à protéger. Des modalités de travail innovantes et sûres ont été rapidement mises en œuvre dans tous les domaines d'activité de l'EASO afin d'assurer la continuité des activités. Sur le plan opérationnel, la planification et la coordination restent menées en étroite collaboration avec les autorités nationales, dans le cadre des directives COVID-19 publiées et mises à jour au niveau national.

Tout en restant consciente des difficultés qui nous attendent, je suis très fière des résultats obtenus. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas d'un effort unilatéral. En tant qu'agence, nous continuons de nous appuyer sur l'expertise et les orientations du conseil d'administration de l'EASO, ainsi que sur l'étroite coopération de nos principales parties prenantes.



Depuis ma nomination au poste de directrice exécutive de l'EASO en juin 2019, j'ai eu l'immense satisfaction de voir l'EASO se développer non seulement comme un centre d'appui et d'expertise, mais aussi comme un partenaire de confiance pour ses parties prenantes. À cet égard, j'ai également le plaisir de vous faire part de la décision du Parlement européen de donner décharge à l'EASO sur l'exécution de son budget pour les exercices 2018 et 2019.

Le nouvel organigramme de l'EASO, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a de nouveau été modifié le 4 septembre 2020, s'inspire d'une approche de la planification fondée sur les besoins, y compris les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer la gouvernance interne de l'EASO et contribuer à préparer le rôle croissant de l'agence dans la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC). Rien qu'en 2020, et malgré les problèmes de procédure posés par la pandémie de COVID-19, l'effectif de l'EASO a augmenté de 28 %, pour atteindre 380 personnes à la fin de l'année.

Dans le domaine de l'appui opérationnel, malgré les défis rencontrés en 2020, l'agence a non seulement maintenu efficacement ses opérations en Italie, mais elle a également renforcé de manière spectaculaire sa présence et son appui opérationnels à Chypre, en Grèce et à Malte. Un tout premier plan opérationnel a également été convenu entre l'EASO et l'Espagne, étendant les opérations de l'EASO en 2021 à tous les principaux pays de l'UE de première arrivée. Un soutien au développement des capacités adapté au contexte de la pandémie de COVID-19 a également été fourni aux pays partenaires prioritaires, en mettant l'accent sur les Balkans occidentaux, la Turquie et la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). De nouvelles feuilles de route pour la coopération ont été convenues avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie.

Pour atténuer la pénurie d'experts des pays de l'UE+, l'EASO a également entrepris un grand projet visant à établir de nouveaux mécanismes complémentaires de déploiement d'experts dans les États membres où l'EASO fournit un appui opérationnel direct.

L'agence a acquis une reconnaissance croissante pour sa base de connaissances sur l'asile et l'accueil dans les pays de l'UE+, qui sert de point de référence régulier pour les décideurs et les responsables politiques à la recherche d'informations fiables, factuelles et opportunes dans le domaine de l'asile et de l'accueil. Les experts employés dans la fourniture d'un soutien technique constituent une source précieuse de résultats, notamment par la publication de rapports clés sur les orientations par pays, les informations sur les pays d'origine (COI), les informations médicales sur les pays d'origine (MedCOI), et le rapport annuel de l'EASO sur la situation de

l'asile. À ce propos, j'aimerais souligner qu'un projet de quatre ans a également été conclu l'année dernière, qui a vu le transfert de tous les services MedCOI à l'EASO. Des mises à jour mensuelles sont également fournies sur les dernières tendances en matière d'asile dans les pays de l'UE+. L'année 2020 ayant été largement marquée par la pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence connexes mises en œuvre dans l'UE+ et les pays tiers, l'EASO a également publié deux rapports spéciaux, en mai et en juin 2020, sur les tendances en matière d'asile et la COVID-19.

En 2020, l'EASO a poursuivi le renforcement et la restructuration de son programme de formation pour les agents travaillant dans le domaine de l'asile et de l'accueil, en veillant à ce que la formation reste adaptée aux fonctions et aux tâches de ces agents. La participation au programme de formation de l'EASO a augmenté de 5 % en 2020 par rapport à 2019, avec plus de 4 000 personnes suivant le programme de formation de l'EASO en 2020.

Entre-temps, l'agence attend l'adoption de la proposition visant à actualiser son mandat et à la transformer en Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA). Le nouveau mandat aura notamment pour effet de permettre à l'agence de fournir un appui opérationnel plus souple, efficace et rapide aux États membres. Ce faisant, l'EUAA deviendra encore plus opérationnelle en contribuant à la gestion des migrations aux plans national et européen.

**Nina Gregori**

Directrice exécutive de l'EASO

# 1. APPUI OPÉRATIONNEL

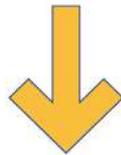


Les conclusions publiées par l'EASO sur [les tendances en matière d'asile en 2020](#) révèlent une baisse de 31 % des demandes de protection internationale déposées dans les pays de l'UE<sup>1</sup>, par rapport aux chiffres de 2019. Les données semblent indiquer que cette baisse des demandes – le niveau le plus bas enregistré depuis 2013 – résulte en grande partie de l'épidémie de COVID-19 et des restrictions introduites par les pays afin de freiner la transmission, notamment les limitations de la mobilité.



**En 2020, quelque 461 300 demandes de protection internationale ont été déposées dans les pays de l'UE+.**

**En 2020, les demandes ont diminué de 31 % par rapport à 2019.**



**Quelque 4 % de l'ensemble des demandes de protection internationale en 2020 ont été déposées par des personnes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA).**

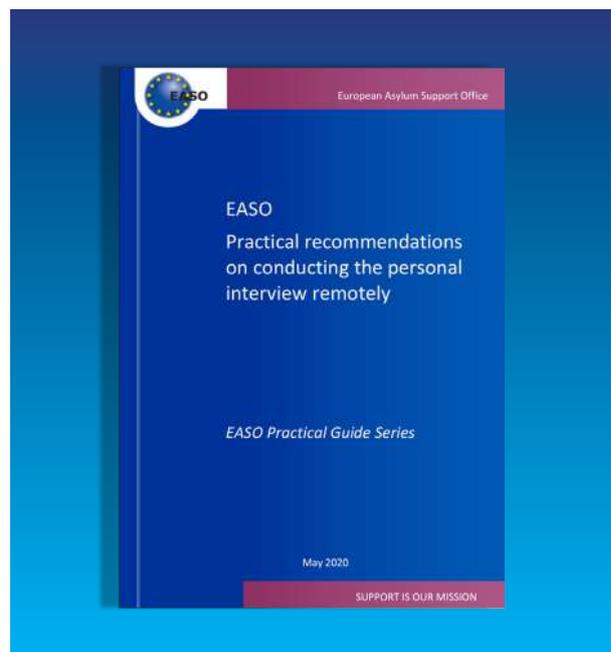
*Les décisions de l'UE en matière d'asile dépassent les demandes pour la première fois depuis 2017 en raison de la pandémie de COVID-19 (18 février 2021).*

Malgré les défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 en 2020, l'EASO a maintenu efficacement ses opérations en Italie et considérablement renforcé sa présence et son appui opérationnels à Chypre, en Grèce et à Malte. En ce qui concerne la détermination du statut en première instance, qui reste sous la responsabilité du pays hôte, l'EASO a activement soutenu Chypre, la Grèce et Malte dans la procédure d'entretien et

dans la rédaction des observations finales. En Italie, l'année 2020 a été marquée par un passage considérable de l'appui aux autorités nationales responsables des décisions de première instance à un appui aux autorités de deuxième instance.

Les activités de soutien prévues dans les plans opérationnels 2020 convenus d'un commun accord ont été principalement mises en œuvre par des travailleurs intérimaires et/ou par les ressources propres de l'EASO, complétées dans la mesure du possible par des experts des États membres (le déploiement d'experts des États membres a été suspendu pendant une période importante de 2020).

Dans le contexte de la pandémie en cours, l'EASO a également contribué à la préparation du document de la Commission européenne intitulé [Orientations relatives à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'UE régissant les procédures d'asile et de retour et à la réinstallation](#) et a publié le document [Practical recommendations on conducting the personal interview remotely](#) [Recommandations pratiques sur la conduite de l'entretien personnel à distance].



# 1.1

## Grèce



Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, l'EASO a apporté un soutien complet à la Grèce grâce au déploiement d'équipes multidisciplinaires, à des flux de travail adaptés et à des modes d'intervention flexibles, sur plus de 40 sites différents en Grèce continentale et sur ses îles.



Un soutien a été apporté au service d'accueil et d'identification par la mise en place d'un service d'assistance pour répondre aux questions en Grèce continentale et sur les îles.



L'EASO a joué un rôle de premier plan dans la coordination du nouveau programme de réinstallation volontaire des MNA, des enfants vulnérables et de leurs familles.

L'épidémie de COVID-19, en plus d'autres facteurs, s'est fortement répercutée sur le nombre de nouveaux arrivants en Grèce. Cette situation a entraîné une baisse d'environ 50 % (40 500 demandes) du nombre de nouveaux demandeurs de protection internationale par rapport aux chiffres de 2019. Malgré la diminution du nombre de nouveaux demandeurs, l'EASO a soutenu plus de 5 000 requêtes en procédure Dublin et a contribué à la préparation de 3 400 dossiers de recours (deuxième instance).

En effet, en 2020, l'EASO a considérablement renforcé sa présence et son appui opérationnels en Grèce par rapport aux niveaux de 2019. Cela a eu une incidence significative sur la mise en œuvre du [Plan d'assistance opérationnelle et technique 2020 pour la Grèce](#). Au total, 639 experts aux profils variés ont été déployés en Grèce en 2020.

La nouvelle loi sur l'asile, adoptée par le gouvernement grec en 2019, a entraîné un changement de décor majeur pour la coordination opérationnelle et le rôle des équipes d'appui « asile » (EAA) de l'EASO. À la suite de ce changement, et conformément aux nouvelles modalités opérationnelles, les EAA ont travaillé sous la supervision directe des autorités grecques compétentes.

L'EASO a également travaillé en étroite collaboration avec les autorités nationales pour réduire l'arriéré des demandes dans le nord de la Grèce (projet Nord). Le personnel de l'EASO a mené près de 18 500 entretiens dans le cadre de cet effort et rédigé 16 400 observations finales. Parallèlement, le nombre d'entretiens en attente dans la plupart des îles grecques a été résorbé avant la fin de l'année.



Une attention particulière a également été accordée à la planification et à la gestion du système national d'appui au service d'accueil grec.

**À cette fin, l'EASO a déployé des équipes pluridisciplinaires – vulnérabilité, accueil et experts en MNA – dans tous les centres d'accueil et d'identification (CAI) des îles et de la Grèce continentale pour prendre en charge la gestion de 32 sites différents.**

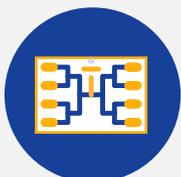
À partir de juin 2020, l'EASO a également commencé à apporter son aide au nouveau programme de réinstallation volontaire des MNA, des enfants vulnérables et de leurs familles. Au total, l'EASO a mené 4 627 entretiens et réalisé plus de 4 440 évaluations. Cela a permis de soutenir plus de 3 352 personnes dans le cadre de ce programme, sur la base de critères établis pour déterminer vers quel État membre de réinstallation un demandeur de protection internationale peut être transféré. À la fin 2020, plus de 1 850 transferts ont été effectués depuis la Grèce vers 10 États membres participants.



## 1.2 Italie



L'Italie est restée le deuxième plus grand bénéficiaire de l'appui opérationnel de l'EASO en 2020.



Un soutien durable à la qualité et à la normalisation des procédures d'asile a été assuré par la mise en œuvre de missions de coaching, la mise en place d'un service d'assistance pour les bureaux de l'immigration éloignés et le déploiement d'agents du système d'information sur l'accueil dans les préfectures les plus touchées par l'augmentation des arrivées en 2020.



La mise en œuvre réussie d'un projet pilote au service de six tribunaux au début de l'année 2020 a permis d'étendre la mesure de soutien à 26 sections spécialisées des tribunaux ainsi qu'à la Cour suprême de cassation et son bureau du procureur général.

L'épidémie de COVID-19 et l'introduction de mesures de restriction temporaires en Italie a entraîné la suspension de toutes les activités en présentiel à la mi-février 2020, ce qui a eu une incidence considérable sur la mise en œuvre des mesures prévues au titre du [plan d'assistance opérationnelle et technique 2020 pour l'Italie](#). Cette situation a conduit à l'adoption de plans d'urgence en mars 2020 et à une [modification](#) ultérieure du plan 2020, rendant compte des modalités de travail innovantes et sûres dans l'intérêt du personnel de l'EASO



Photo Beto: iStock

et des demandeurs de protection internationale, notamment dans les centres d'accueil.

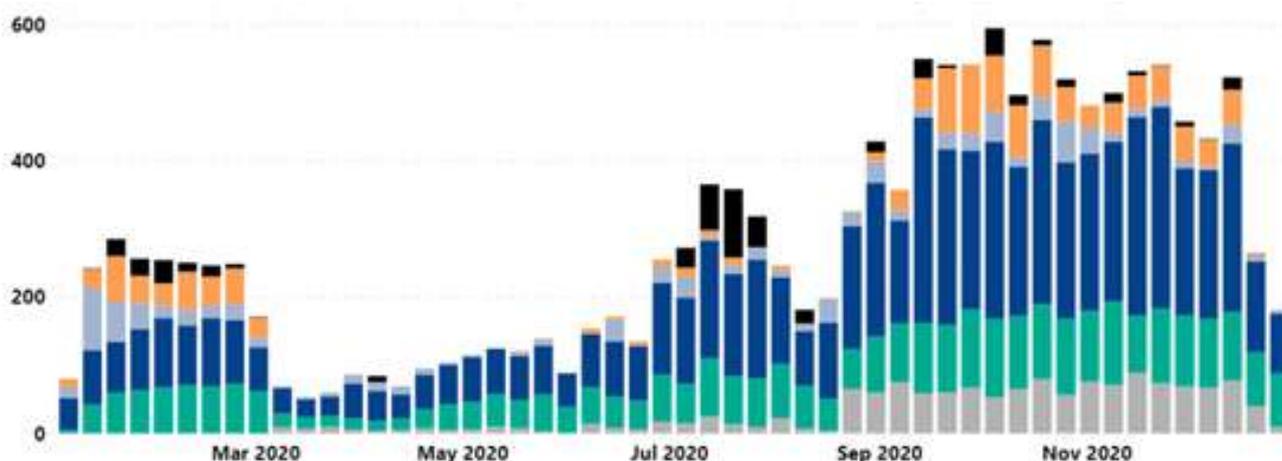
L'EASO a réduit l'ampleur de son soutien au stade de la première instance en 2020 et a progressivement réorienté ses efforts en faveur de 21 débarquements et réinstallations volontaires ad hoc conformément aux procédures opérationnelles standard (100 % de toutes les requêtes des États membres et de la Commission européenne).

En janvier 2020, un projet pilote a été lancé au titre du [plan d'assistance opérationnelle et technique 2020 pour l'Italie](#) afin de soutenir les sections spécialisées des tribunaux italiens et de réduire le nombre de dossiers en attente en deuxième instance. Le déploiement de 55 agents chargés des recherches a permis de traiter les recours en deuxième instance de plus de 10 000 personnes (principalement par la préparation des dossiers pour les audiences judiciaires, l'étude préliminaire des cas, la recherche judiciaire et la programmation de la préparation des audiences).

En octobre 2020, l'EASO a également commencé à soutenir la Cour suprême de cassation et son bureau du procureur général, en se concentrant essentiellement sur la préparation des dossiers.

## Évolution du soutien de l'EASO aux sections spécialisées des tribunaux dans les audiences judiciaires

● File prep - interview prep ● File prep - report ● File prep - study ● File prep - verification ● Participation to hearings ● Support to scheduling



L'appui au renforcement des procédures internes et à la gestion des dossiers de la Commission nationale de l'asile, sous l'égide du département des libertés civiles et de l'immigration, a été facilité par l'EASO grâce à l'amélioration de la qualité de la recherche d'informations sur les pays d'origine et à la mise en place d'outils opérationnels pour la gestion de la qualité des procédures de financement et de passation de marchés.

### Le déploiement durable d'experts de l'EASO dans l'unité Dublin a contribué au traitement de 1 883 requêtes en procédure Dublin, ainsi qu'à l'élaboration de matériel et d'outils d'information à l'appui des procédures de Dublin.

Le soutien ciblé à l'amélioration de la qualité et à la normalisation des procédures d'enregistrement s'est poursuivi en 2020. L'établissement d'une méthodologie d'auto-évaluation

améliorée, la mise en place d'outils de suivi ad hoc et la mise en œuvre de missions de coaching ad hoc y ont largement contribué.

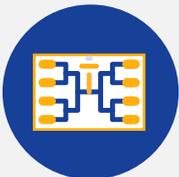
L'EASO continue de s'appuyer sur ces efforts au titre du [plan opérationnel 2021 pour l'Italie](#), en mettant l'accent sur la mise en œuvre des flux d'enregistrement à distance. Le plan 2021 confirme également le soutien continu de l'EASO dans la gestion de l'accueil et les activités d'auto-contrôle, les flux de données sur le débarquement et la répartition de l'accueil, le soutien continu aux procédures de deuxième instance (dans les tribunaux et à la Cour de cassation) et les événements de débarquement de recherche et de sauvetage (SAR), en coordination avec les autorités italiennes et la Commission européenne.

# 1.3

## Chypre



L'EASO commence à soutenir les autorités de deuxième instance.



Élaboration et mise en œuvre de flux de travail à distance pour la procédure d'entretien, parallèlement à une numérisation complète des dossiers d'asile de l'EASO.



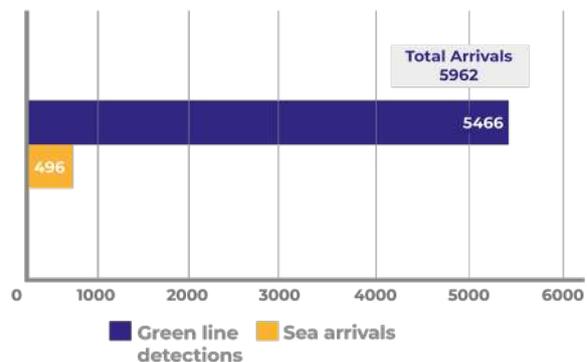
Appui aux autorités chypriotes pour la réinstallation ad hoc de 30 personnes vulnérables (14 MNA et 16 membres de familles monoparentales) de Chypre vers la Finlande.

Au cours des deux premiers mois de l'année, avant la suspension temporaire des activités d'enregistrement en raison de l'épidémie de COVID-19, la pression migratoire sur le système d'asile chypriote est restée élevée.

L'EASO a fourni un appui aux autorités nationales chypriotes pour l'enregistrement de 75 % de toutes les demandes déposées en 2020. La part des demandes bénéficiant de l'appui de l'EASO a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes (55 % en 2018 et 70 % en 2019), confirmant le rôle clé de l'EASO dans le renforcement de la capacité d'enregistrement chypriote. Plus de deux tiers de l'ensemble des enregistrements effectués par le personnel de l'EASO concernaient des personnes entrées illégalement à Chypre.

Comme les années précédentes, la majorité des arrivées à Chypre ont été détectées à la ligne verte (92 %), et près de 500 migrants sont arrivés par la mer. L'EASO a également continué d'apporter

*Nombre total de détections de franchissement illégal des frontières par type, 2020*



son soutien au service d'asile chypriote (CAS) dans la gestion et la réduction du nombre de dossiers en attente en première instance. En réponse aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'EASO a rapidement étudié d'autres solutions pour traiter efficacement les demandes de protection internationale. À partir d'avril 2020, les agents de l'EASO chargés des dossiers ont mené avec succès des entretiens d'asile à distance, les autres entretiens en présentiel étant menés dans le respect total des cadres nationaux de distanciation sociale. Avec le déploiement d'agents supplémentaires de l'EASO chargés des dossiers, le nombre d'entretiens menés pendant l'été a considérablement augmenté, pour diminuer plus tard en novembre 2020 en raison de la deuxième vague de la pandémie. En décembre 2020, les chiffres ont progressivement augmenté à nouveau lorsque les modalités de travail à distance ont été entièrement réintroduites.

L'EASO a également soutenu le CAS dans l'amélioration des conditions d'accueil par des activités de travail communautaire et social à Kofinou.



**En 2020, l'EASO a commencé à apporter un soutien aux autorités de deuxième instance – la Cour administrative de protection internationale – afin de réduire l'arriéré et d'améliorer la qualité de la préparation des dossiers grâce au détachement d'agents chargés des recherches, à l'échange d'informations entre pairs et à des activités de perfectionnement professionnel judiciaire.**

En décembre 2020, un nouveau [plan opérationnel pour 2021](#) a été signé, confirmant l'accent fort et continu mis sur la réduction du nombre de dossiers en attente en première et en deuxième instance. Le plan porte en particulier sur la numérisation des dossiers d'asile, avec une attention particulière accordée à l'assurance qualité et à la vulnérabilité, ainsi que sur le soutien à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan nationaux complets pour la gestion de l'accueil.



## 1.4 Malte



L'appui opérationnel à Malte a été considérablement accru en 2020, les experts déployés par l'EASO ayant enregistré plus de 90 % de l'ensemble des demandes déposées.



L'EASO a commencé à apporter un soutien aux autorités nationales d'accueil dans le domaine des évaluations de l'âge, qui se poursuivra en 2021 au titre du plan opérationnel convenu et conclu entre l'EASO et Malte.

L'appui de l'EASO à Malte s'est intensifié au cours du second semestre 2020, à la suite de l'assouplissement progressif des mesures restrictives imposées au cours des premiers mois de l'année en raison

de la pandémie de COVID-19. Le soutien apporté à la résorption de l'arriéré des demandes en première instance a permis à huit décisions sur dix d'être étayées par des évaluations réalisées par les agents de l'EASO chargés des dossiers.

L'EASO a également apporté son soutien à l'unité Dublin de Malte dans l'évaluation des procédures et d'autres activités connexes, y compris l'exécution de toutes les requêtes aux fins de prise en charge dans les pays de l'UE+. Vers la fin 2020, l'EASO a étendu son soutien à la rédaction des demandes de recours devant le Tribunal d'appel en matière de protection internationale, ce qui se poursuivra en 2021.

En juin 2020, l'EASO a facilité la mise en place d'un service d'assistance COI à Malte et recruté du personnel spécialisé pour répondre aux questions reçues du terrain. Le service d'assistance a également organisé des séances d'information sur le Bangladesh, la Libye et le Venezuela.



*Huit nouveaux conteneurs de bureaux ont été installés vers la fin de l'année 2020 en vue d'augmenter la capacité de l'EASO à effectuer des enregistrements et à mener des entretiens.*

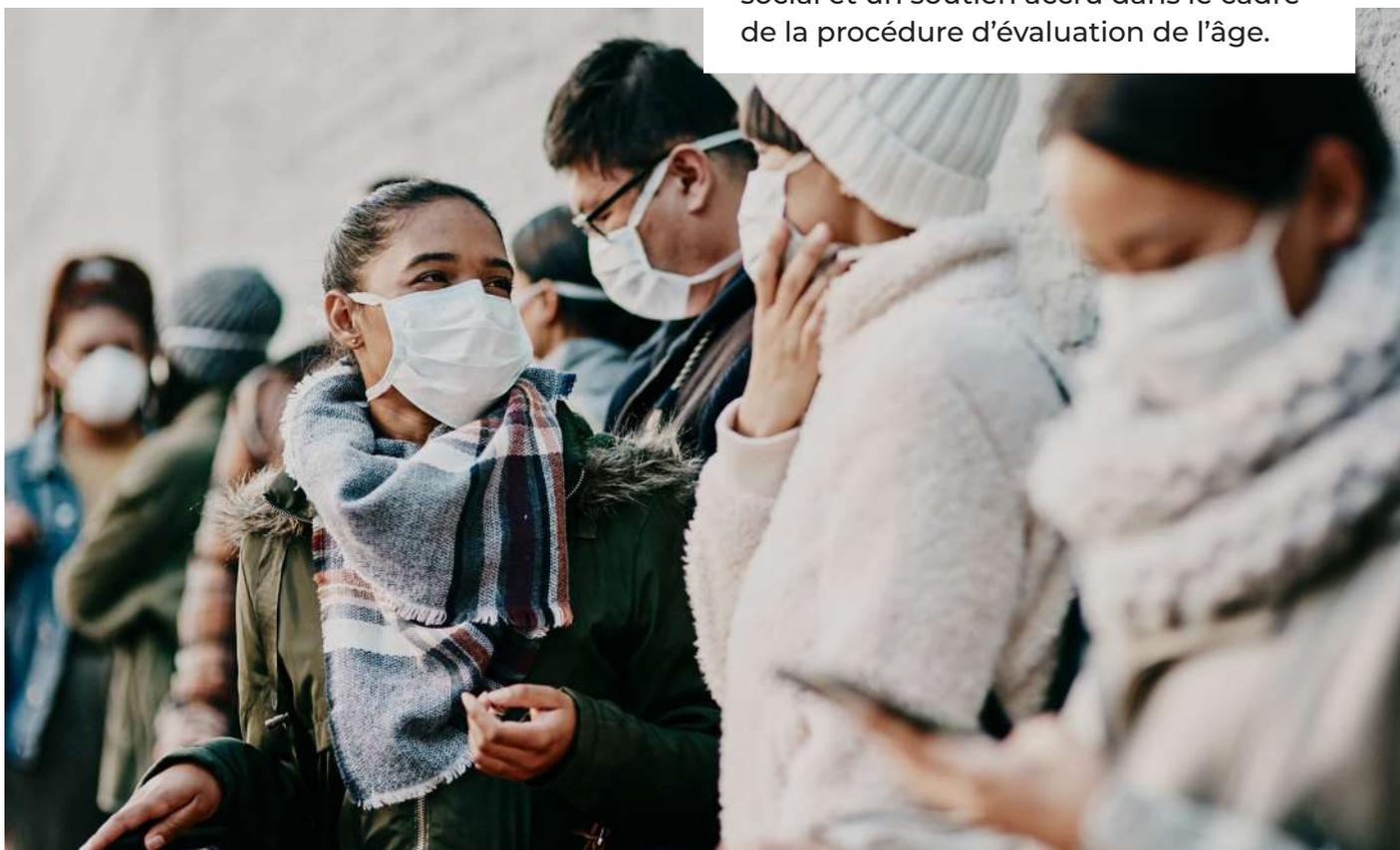
Dans le cadre de l'appui prévu aux autorités maltaises dans la gestion du système d'accueil, les experts de l'EASO ont également commencé à effectuer un contrôle de la vulnérabilité de la population résidente dans les centres ouverts. Cette mesure a permis de réaliser plus de 200 évaluations de la vulnérabilité à la fin de l'année. Le 10 septembre, l'EASO et Malte ont signé une modification du plan opérationnel, qui comprend, entre autres mesures, un soutien aux autorités d'accueil pour la conception et la réalisation des évaluations de l'âge. À la fin de l'année, les procédures opérationnelles standard d'évaluation de l'âge ont été rédigées, et

les premières activités de soutien sur le terrain devraient commencer en 2021.

En décembre 2020, l'EASO et Malte ont convenu du [plan opérationnel pour 2021](#), qui prévoit un soutien ciblé à l'asile (amélioration de l'accès à la procédure d'asile à Malte et augmentation de la capacité de gestion des dossiers d'asile en attente au stade de la détermination en première instance) et à l'accueil (renforcement de la capacité de mise en œuvre des normes d'accueil conformément au RAEC).

Outre la poursuite des activités de soutien de 2020, le plan 2021 prévoit le soutien de l'EASO pour la numérisation des dossiers d'asile en papier existants, l'élaboration d'un dossier de décision relatif à un système de gestion des dossiers pour l'agence maltaise de protection internationale et l'agence maltaise pour le bien-être des demandeurs d'asile (AWAS), le renforcement de la capacité de travail social et un soutien accru dans le cadre de la procédure d'évaluation de l'âge.

### L'EASO a également soutenu les autorités nationales lors de six exercices de réinstallation volontaire impliquant des arrivées de 16 événements SAR.



PeopleImages: iStock

# 1.5

## Espagne



Conclusion d'une évaluation rapide conjointe des besoins avec les autorités espagnoles dans le domaine de l'accueil.



Premier plan opérationnel – Soutien spécial à l'accueil conclu par l'EASO et l'Espagne en décembre 2020.

En réponse à une demande initiale de l'Espagne, l'EASO et les autorités espagnoles ont convenu de réaliser une évaluation rapide conjointe des besoins du système d'accueil national, en collaboration avec le ministère de l'inclusion. Cette initiative a été menée tout au long des mois de septembre et octobre 2020 et a été suivie de près par un accord et la conclusion d'un [plan opérationnel – soutien spécial à l'accueil](#) en décembre 2020.

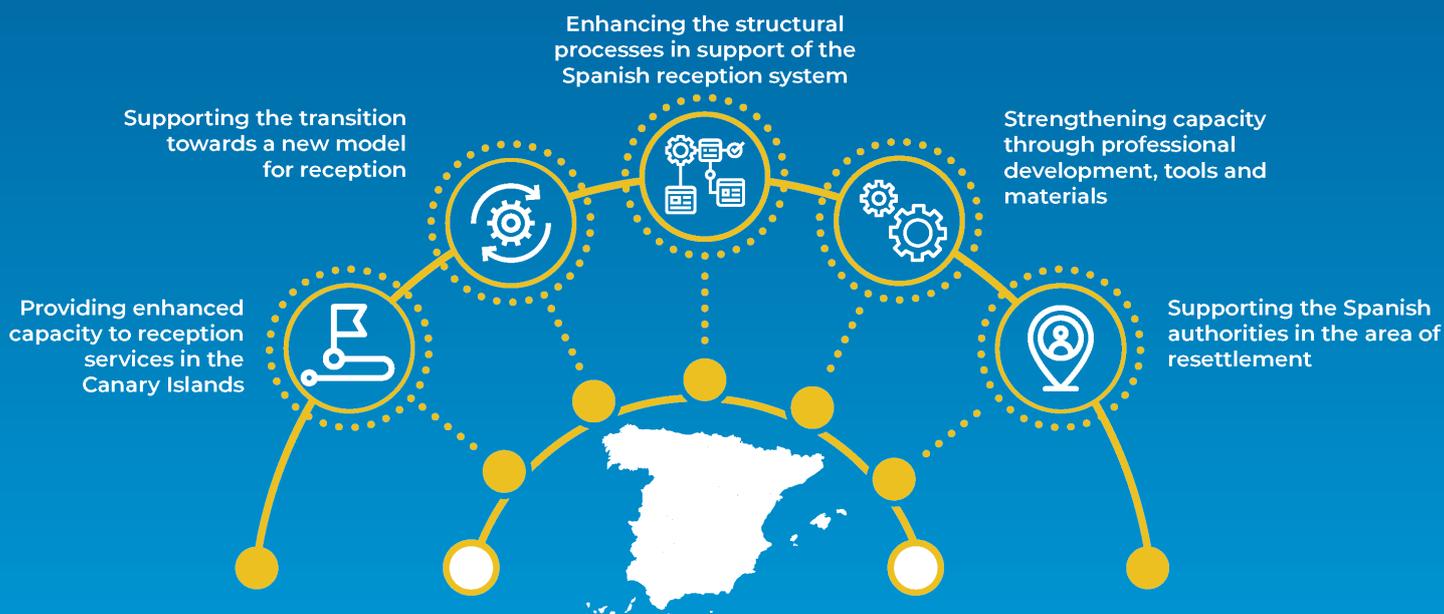
Le plan opérationnel, qui sera mis en œuvre en 2021, s'appuie sur cinq mesures spécifiques (quatre dans le domaine de l'accueil et une sur la réinstallation):

- i. Soutien facilité aux autorités espagnoles pour la transition vers un nouveau modèle d'accueil.
- ii. Établissement de structures organisationnelles et de systèmes connexes afin de mettre en œuvre le nouveau modèle d'accueil pour le système d'accueil espagnol.



- iii. Renforcement des capacités au sein du système d'accueil espagnol grâce au perfectionnement professionnel, à des outils et à du matériel.
- iv. Renforcement de la capacité de proposer des services d'accueil dans des lieux soumis à une pression particulière (avec un accent particulier sur les îles Canaries).
- v. Début du soutien aux autorités espagnoles pour faciliter le respect de leurs engagements en matière de réinstallation.

# Le soutien de l'EASO aux autorités d'accueil espagnoles devient pleinement opérationnel



# 1.6

## Dimension extérieure



Le réseau de coopération avec les pays tiers et le réseau de réinstallation et d'admission humanitaire sont établis et actifs.



En réponse aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, le dispositif de soutien à la réinstallation basé à Istanbul a apporté un soutien adapté aux pays de l'UE+ qui prennent en charge la réinstallation depuis la Turquie.



Un soutien au développement des capacités adapté au contexte de la pandémie de COVID-19 a été fourni aux pays partenaires prioritaires, en mettant l'accent sur les Balkans occidentaux, la Turquie et la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

L'EASO joue un rôle important dans la dimension extérieure du RAEC en soutenant la mise en place de systèmes d'asile et d'accueil et/ou en les renforçant. Le soutien de l'EASO aux pays de l'UE+ dans leurs efforts de réinstallation fait également partie intégrante de ce travail.

En 2020, l'EASO a pris des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur ses activités. L'utilisation de modalités en ligne et de solutions innovantes a facilité la poursuite efficace du travail de l'EASO dans le domaine de la dimension extérieure.

Parmi les évolutions pertinentes figurent le démarrage actif du réseau de coopération avec les pays tiers et du réseau de réinstallation et d'admission humanitaire, l'adaptation du travail et du soutien fournis aux pays de l'UE+ dans le cadre du dispositif de soutien à la réinstallation basé à Istanbul, en réponse à la pandémie de COVID-19, et le soutien au développement des capacités des pays tiers, adapté à la pandémie de COVID-19.



Andrey Popov: iStock

## Réinstallation et dispositifs complémentaires de protection internationale



**Soutien aux pays de l'UE+ par l'intermédiaire du réseau de réinstallation et d'admission humanitaire.**



**Poursuite des opérations dans le cadre du dispositif de soutien à la réinstallation à Istanbul.**



**Création du groupe de travail sur le parrainage communautaire.**



Photo: iStock

L'EASO soutient la mise en œuvre des efforts de réinstallation des pays de l'UE+ dans le cadre des programmes européens de réinstallation, en coopération avec la Commission européenne, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres acteurs concernés. Cela facilite les efforts des pays de l'UE+ pour permettre aux personnes ayant besoin d'une protection internationale d'accéder à l'UE, en mettant l'accent sur la réinstallation et d'autres voies légales de protection internationale.

## Réseau de réinstallation et d'admission humanitaire



Le réseau de réinstallation et d'admission humanitaire de l'EASO a été mis en œuvre en 2020 par l'organisation de 12 activités tout au long de l'année. Le rôle du réseau est devenu de plus en plus pertinent compte tenu de la pandémie de COVID-19, les activités du réseau encourageant la poursuite des opérations de réinstallation grâce à des solutions innovantes, telles que le traitement et/ou la soumission de dossiers à distance.

## Projet pilote du dispositif de soutien à la réinstallation

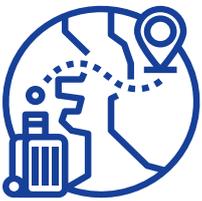


L'EASO appuie les opérations de réinstallation des pays de l'UE+ depuis la Turquie par l'intermédiaire du dispositif de soutien à la réinstallation basé à Istanbul. L'EASO fournit une gamme de services logistiques basés sur les processus de sélection et d'orientation culturelle / d'orientation préalable au départ des pays de l'UE+ en matière de réinstallation. Il peut notamment s'agir du transport et de l'hébergement des réfugiés, la mise à disposition des salles d'entretien et de formation, la garde des enfants, en fonction des besoins du pays de l'UE+.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le dispositif de soutien à la réinstallation a adapté son infrastructure et ses opérations pour faciliter le traitement à distance. Cela a permis de poursuivre les opérations de réinstallation à partir d'Istanbul après une interruption initiale au début de la pandémie.

## Dispositifs complémentaires/ parrainages communautaires

La recommandation de la Commission européenne sur les voies légales d'accès à une protection dans l'UE, publiée en septembre 2020, appelle à la promotion d'une approche à l'échelle de l'UE du parrainage communautaire qui soit fondée sur l'expérience acquise par les États membres en la matière et qui associe l'EASO. Sur la base de cette recommandation, l'EASO a organisé une réunion le 25 novembre 2020 au cours de laquelle il a été convenu de créer un groupe de travail spécial sur le parrainage communautaire. Les principaux objectifs du groupe de travail sont de contribuer davantage à l'approche de l'UE, de recenser les bonnes pratiques et de suivre l'évolution des projets pertinents dans ce domaine, financés par le Fonds «Asile, migration et intégration».



FatCamera: iStock

# Aide aux pays tiers



**Quatre feuilles de route pour la coopération convenues avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie.**



**Poursuite de la coopération avec la direction générale turque chargée de la gestion des migrations (DGGM).**



**Un projet pilote régional pour l'Afrique du Nord et une feuille de route pour la coopération avec l'Égypte.**



Le soutien de l'EASO aux pays tiers contribue à la mise en place et/ou au renforcement des cadres juridiques et des systèmes d'asile et d'accueil et favorise une gestion des migrations qui tienne compte des besoins de protection dans les pays tiers clés. Les interventions de développement des capacités sont adaptées au contexte et au pays et sont facilitées par des spécialistes de l'EASO ou par un soutien entre pairs fourni par les autorités des pays de l'UE+. Ces interventions comprennent notamment des formations, des ateliers, des visites d'étude/de travail, un coaching sur le lieu de travail, sur des thèmes définis en matière d'asile et d'accueil. Tout au long de 2020, l'EASO a soutenu trois priorités géographiques: Balkans occidentaux, Turquie et région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

Dans les Balkans occidentaux, l'EASO a poursuivi sa coopération avec les six partenaires de la région, dans le cadre du projet régional financé par l'IAP II<sup>2</sup> et par l'intermédiaire de nouvelles feuilles de route pour la coopération avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie. L'EASO a également lancé des évaluations des besoins pour d'éventuelles feuilles de route avec le Monténégro et le Kosovo<sup>3</sup>. En 2020, l'EASO a réalisé plus de 40

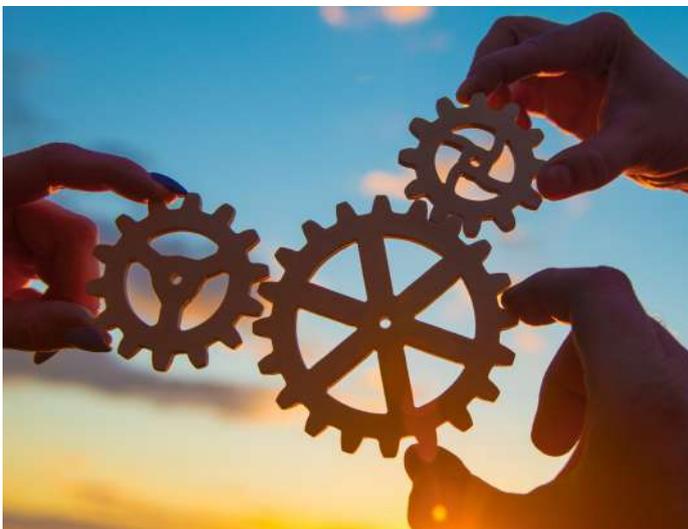
activités de développement des capacités, qui ont contribué à renforcer les systèmes d'asile et d'accueil dans les Balkans occidentaux.

En Turquie, l'EASO a continué de soutenir la DGMM par la mise en œuvre de la feuille de route EASO-DGMM (septembre 2019-août 2021).

L'EASO a réalisé 23 activités de développement des capacités au titre de six piliers: COI, formation, assurance qualité, analyse et gestion de l'information, personnes ayant des besoins particuliers et planification des mesures d'urgence.

Dans la région MENA, l'EASO a posé une bonne base pour une coopération à venir dans les années à venir. L'EASO a mis en place un projet pilote régional pour l'Afrique du Nord (cofinancé avec le Danemark et la République tchèque) qui sera mis en œuvre sous l'égide du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord (RDPP NA) jusqu'en 2023. En outre, l'EASO et l'Égypte ont mené à bien un projet de coopération pilote (2019-2020), qui a abouti à l'établissement d'une feuille de route (cofinancée avec le Danemark) qui sera lancée en février 2021.

Enfin, l'EASO a établi le réseau de coopération avec les pays tiers au début 2020 et a organisé huit activités tout au long de l'année. Ce réseau vise à faciliter et à renforcer la coopération, la coordination et le partage des connaissances entre les autorités compétentes des pays de l'UE+, l'EASO, la Commission européenne et d'autres parties prenantes concernées en vue de la coopération avec les pays partenaires dans les domaines de l'asile et de l'accueil.



artisteer: iStock

2- Projet financé par l'UE «Soutien régional à une gestion des migrations axée sur la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie», phase 2.

3- Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

## 2. OUTILS DE PLANIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SOUTIEN



FatCamera: iStock

## 2.1

# Appui et outils opérationnels



Il a été procédé à un examen et à une évaluation complets des mécanismes complémentaires de déploiement éventuels pour le déploiement des EEA dans les États membres soutenus par les opérations de l'EASO.



Le système de réserve d'intervention «asile» (EAIPS) de l'EASO – un système web de gestion des ressources opérationnelles – a bénéficié de nouvelles améliorations.



Les exigences en matière de plateformes numériques de gestion des connaissances à l'appui des opérations et des réseaux de l'EASO ont été développées et mises en œuvre.



L'EASO a entrepris un grand projet visant à définir de nouveaux mécanismes complémentaires de déploiement pour le déploiement d'experts dans les États membres où l'EASO fournit un appui opérationnel direct. L'EASO a souvent eu du mal à mobiliser des ressources humaines suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels prévus et imprévus dans les États membres. C'est pourquoi, afin de garantir la poursuite de la fourniture du soutien requis, il a été procédé à un examen et une à évaluation complets des mécanismes complémentaires de déploiement éventuels pour le déploiement des EEA dans les États membres. Les options prioritaires retenues ont fait l'objet d'une analyse approfondie et sont en cours d'élaboration pour une mise en œuvre à la mi-2021.

Le réseau de réserves d'intervention «asile» (EAIPS) de l'EASO a été développé pour devenir un système dynamique doté de fonctionnalités améliorées afin de soutenir la gestion du personnel déployé dans le cadre des EEA qui participe aux opérations de l'EASO. L'EAIPS fournit des données et des informations fiables et en temps réel sur les opérations de l'EASO dans les différents États membres où il est présent. Tout besoin découlant de mécanismes complémentaires de déploiement sera également pris en compte.

D'autres plateformes de gestion des connaissances visant à soutenir les réseaux liés aux opérations de l'EASO ont été développées et mises en œuvre en tant que plateformes en ligne pour les opérations nationales et la dimension extérieure. Elles contribueront à l'accomplissement du mandat de l'EASO, qui est de faciliter la collaboration entre les États membres. Elles faciliteront et encourageront également la promotion des bonnes pratiques et la mise en œuvre globale du RAEC.

## 2.2 Planification, suivi et évaluation des opérations



Formalisation du cadre de conception, de planification et d'évaluation de l'EASO.



Évaluations internes et externes des interventions opérationnelles de l'EASO, étayées par des retours d'information et des mécanismes de réponse.

L'EASO a poursuivi son effort pluriannuel visant à mettre en place un cadre et une méthodologie solides de gestion des projets. Tout au long de l'année, les méthodologies de conception, de programmation, de planification et d'évaluation ont été formalisées, sur la base de l'expérience et des meilleures pratiques d'exercices similaires menés les années précédentes.

L'EASO a continué d'assurer la responsabilité et de promouvoir la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de ses opérations. Grâce au travail de son secteur de la programmation, du suivi et de l'évaluation, l'EASO a facilité trois évaluations externes (pour les trois plans opérationnels 2019 d'une année complète pour Chypre, la Grèce et l'Italie), renforçant davantage les mécanismes de réponse, les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

Des évaluations internes d'autres interventions opérationnelles ont également été réalisées, le cas échéant.

En utilisant sa méthodologie établie, l'EASO, en collaboration avec les autorités espagnoles, a réalisé une évaluation complète des besoins tant du système d'accueil national que de la situation dans les îles Canaries et a élaboré un tout premier plan opérationnel avec ce cinquième pays méditerranéen bénéficiant du soutien de l'EASO. Ce processus a été considérablement facilité par le cadre de programmation dirigé par l'agence.

L'EASO a également soutenu l'élaboration de la toute première stratégie d'accueil de l'EASO en fournissant à nouveau un cadre méthodologique pour ce développement stratégique. Un soutien supplémentaire sera également apporté à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de cette stratégie.

## 2.3 Formation opérationnelle



133 séances de formation dispensées dans le cadre des plans opérationnels (PO) 2020, avec 633 personnes formées et un total de 1 493 participations – PO Grèce (824), PO Italie (296), PO Chypre (195), PO Malte (178).



Malgré les défis imposés à la formation par la pandémie de COVID-19, le centre de formation et de perfectionnement professionnel de l'EASO a pleinement mis en œuvre une nouvelle méthodologie pour l'organisation virtuelle des séances de formation, et a assuré un soutien ininterrompu aux opérations de l'EASO.

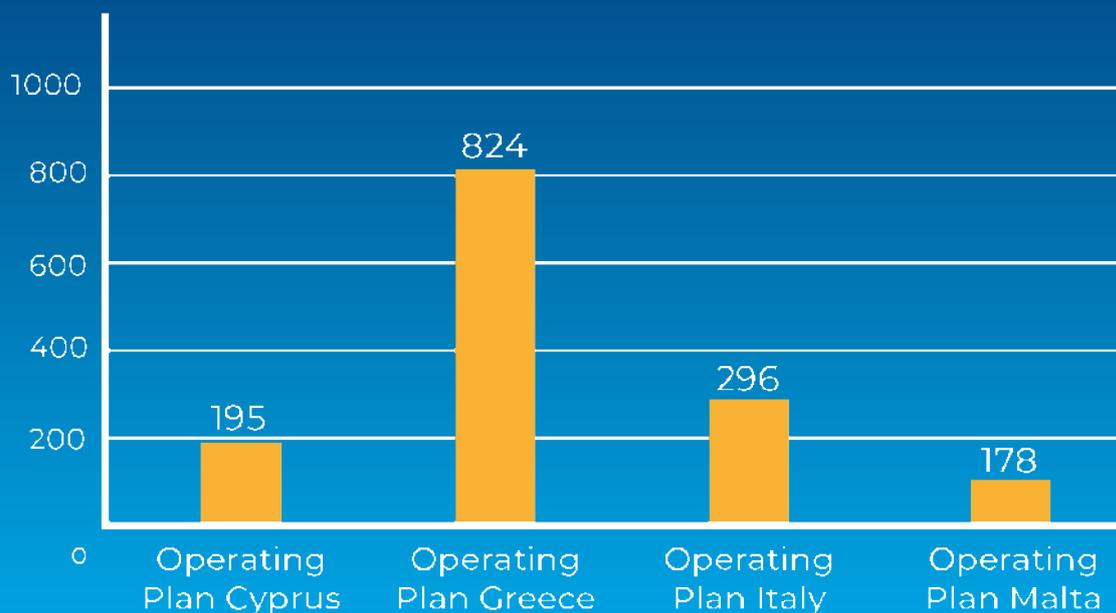
Au cours de l'année 2020, 43 nouveaux agents chargés des dossiers ont été formés par l'intermédiaire de trois plans de formation approfondis dispensés dans le cadre du [plan opérationnel 2020 pour Chypre](#). Le deuxième groupe cible le plus important était les interprètes, avec 23 interprètes formés dans le module de formation sur l'interprétation dans le contexte de l'asile.

Dans le cadre du [plan opérationnel pour la Grèce](#), 824 participations ont été enregistrées. Le principal groupe cible était les agents intérimaires chargés des dossiers de l'EASO, suivis des fonctionnaires de l'administration chargée de l'asile, les agents d'accueil et les chefs d'équipe de l'EASO.

Au titre du [plan opérationnel pour l'Italie](#), 296 participants ont reçu une formation. Les groupes cibles les plus importants

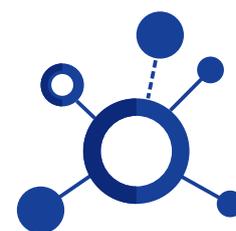


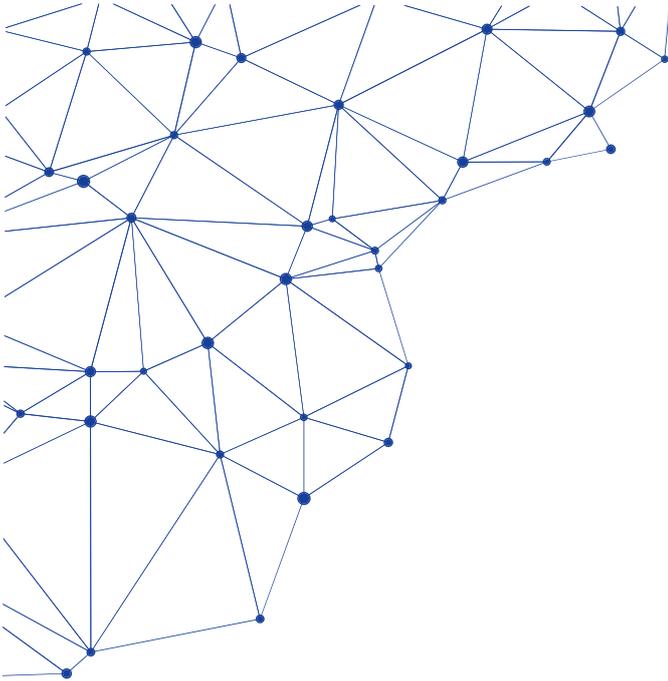
### Participations per operating plan in 2020



étaient les agents chargés des recherches de l'EASO et les fonctionnaires de l'administration chargée de l'asile, suivis par les agents intérimaires chargés des dossiers de l'EASO et les agents d'enregistrement.

L'année 2020 a été marquée par un engagement soutenu des autorités nationales italiennes chargées de l'asile à renforcer les capacités en ce qui concerne les formateurs nationaux. 20 fonctionnaires italiens ont participé à des séances régulières de formation des formateurs, au cours desquelles des fonctionnaires de la Commission nationale de l'asile et des commissions territoriales ont été formés comme formateurs. Neuf fonctionnaires du département italien de la sécurité publique ont également suivi le parcours de formation élaboré par l'EASO, dans le but de créer une réserve de formateurs nationaux et de renforcer la capacité de formation du département italien de la sécurité publique.





Dans le cadre de l'appui de l'EASO à Malte, des parcours de formation spécifiques ont été élaborés pour les membres du personnel ainsi que pour les intérimaires de l'EASO, en matière d'asile et d'accueil. Au total, 178 participations ont été enregistrées lors des séances de formation de l'EASO, qui ont été organisées dans le cadre du [plan opérationnel pour Malte](#). Les agents intérimaires chargés des dossiers représentaient le plus grand nombre de participants, suivis des assistants d'enregistrement de l'EASO et des experts intérimaires en vulnérabilité de l'EASO. L'EASO a également participé à l'organisation de séances de formation dans le cadre du programme d'intégration des garde-frontières maltais.

### Participations per type of training in 2020



## 2.4

# Soutien de qualité aux opérations



Renforcement de l'unité Qualité au sein du service d'asile grec et intégration de l'outil d'assurance qualité de l'EASO dans son travail quotidien, conformément aux normes européennes communes.



L'EASO a aidé les autorités italiennes à élaborer un système d'auto-évaluation pour le processus d'enregistrement des demandeurs de protection internationale dans les principaux bureaux de police, sur la base des conseils de l'EASO.

En Grèce, l'EASO a mis en œuvre des mesures visant à renforcer la capacité de l'unité Qualité du service d'asile grec, qui comprenaient l'élaboration d'orientations et d'ateliers destinés à la fois à l'EASO et aux agents du service d'asile grec. Plus concrètement, cela a impliqué l'élaboration d'orientations thématiques sur les pays d'origine sûrs, la fourniture de conseils sur les procédures opérationnelles standard et de modèles pour la frontière et la procédure normale, l'examen de la qualité des entretiens et des décisions en matière d'asile dans les îles, la promotion de [l'outil d'assurance qualité de l'EASO](#) et l'élaboration d'un référentiel de bonnes décisions.

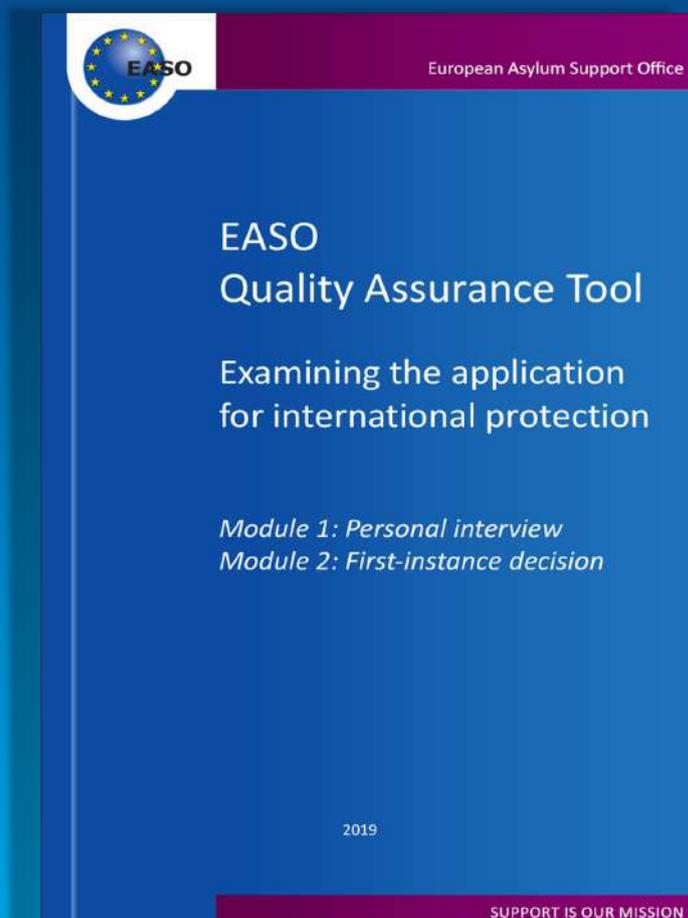


Joel Carillet: iStock

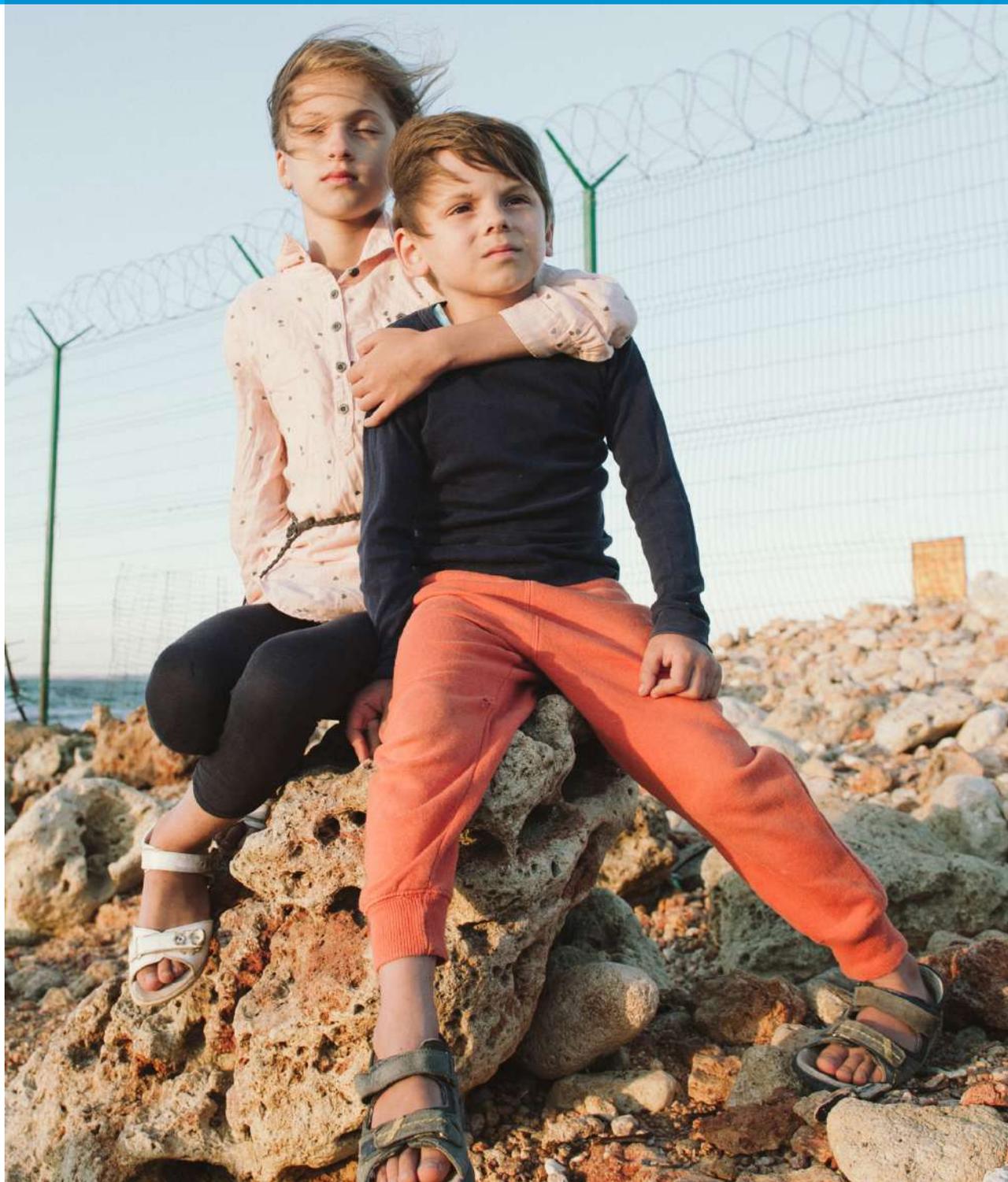
En Italie, l'EASO a soutenu l'amélioration de la qualité et de la normalisation de l'enregistrement des demandes de protection internationale. Des listes de contrôle et des questionnaires pour la collecte de données sur la qualité de l'enregistrement ont été élaborés, sur la base des normes de procédure définies dans le document intitulé [Guidance on asylum procedure: operational standards and indicators](#) [Guide de l'EASO sur la procédure d'asile: normes opérationnelles et indicateurs]. Un soutien a été apporté aux missions de coaching pour la collecte de données, et des outils pour l'analyse des données ont été élaborés. Un rapport contenant les conclusions et les recommandations a été partagé avec l'autorité nationale en décembre 2020.

À Chypre, le soutien de qualité aux opérations a impliqué l'élaboration de modèles pour les entretiens d'asile et les rapports de recommandation, l'examen de la qualité des entretiens et des décisions d'asile, l'utilisation de l'outil d'assurance qualité de l'EASO et l'élaboration d'orientations pour la détermination des processus de protection internationale menés par les experts de l'EASO.

L'EASO a conseillé l'agence de protection internationale à Malte sur la mise en place d'une unité Qualité et a rédigé une note d'orientation sur les normes et conditions minimales d'évaluation des demandeurs originaires de pays d'origine sûrs. Un guide pratique sur l'identification et la définition des faits matériels dans le contexte de l'évaluation des risques a été rédigé et partagé avec les agents chargés des dossiers, et un atelier thématique sur ce sujet a été organisé.



# 3. CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ASILE



Ruslanshugi: iStock

## 3.1 Informations sur les pays d'origine



17 rapports COI et 32 réponses à des demandes d'informations sur les pays d'origine ont été publiés sur différents pays d'origine. Tous les produits peuvent être consultés sur le [Portail COI de l'EASO](#).



41 webinaires, réunions d'information et ateliers stratégiques et méthodologiques par pays ont été organisés.

Les informations sur les pays d'origine aident les décideurs et constituent une preuve dans les procédures de protection internationale.

**En 2020, l'EASO a encore rationalisé sa capacité de production COI en coopération avec les équipes COI des pays de l'UE+. Cela s'est traduit par la publication de 17 rapports COI et de 32 réponses à ces rapports.**

Une quantité substantielle de matériel COI a été élaborée pour établir la base factuelle des évolutions des orientations par pays de l'EASO sur l'Afghanistan, l'Iraq et la Syrie. Une autre partie importante de la production consistait à répondre aux demandes d'informations sur les pays d'origine afin de soutenir les opérations de l'EASO dans les États membres de première ligne. Les exemples comprennent des réponses en ce qui concerne [la Libye](#), [le Mali](#), [le Pakistan](#), [le Soudan](#) et [le Soudan du Sud](#).

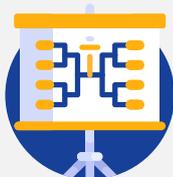
L'EASO a continué de faciliter la coopération entre les pays de l'UE+ dans le domaine des informations sur les pays d'origine grâce à son approche en réseau. En raison des difficultés causées par la pandémie de COVID-19, l'EASO a dû passer des réunions en personne aux réunions en ligne et a mis en place une nouvelle plateforme de collaboration virtuelle. Cette ligne de conduite a permis de poursuivre la coopération dans 11 réseaux d'informations sur les pays d'origine et un réseau stratégique, comme prévu.



© Mondatoury, manifestants en Iraq, 1<sup>er</sup> novembre 2019, url (CC BY-SA 4.0)

## 3.2

### Informations médicales sur les pays d'origine



Avec l'achèvement d'un projet de quatre ans, tous les services MedCOI ont été entièrement transférés à l'EASO et intégrés dans la structure organisationnelle et le processus opérationnel de l'EASO.



L'EASO a mis en place une équipe de membres du personnel spécialisés pour fournir les services MedCOI requis aux pays de l'UE+.



1 217 réponses à des demandes individuelles sur la disponibilité ou l'accessibilité des traitements médicaux ont été fournies aux pays de l'UE+.

Le transfert du projet MedCOI à l'EASO s'est achevé en 2020, permettant l'échange d'informations médicales sur les pays d'origine entre l'EASO et les pays de l'UE+. L'équipe MedCOI de l'EASO a été renforcée par l'arrivée d'un chef de secteur et d'une équipe complète de chercheurs

**Ce secteur spécialisé de l'EASO offre un meilleur accès aux informations médicales sur les pays d'origine à toutes les autorités chargées de la migration et de l'asile dans les pays de l'UE+, afin de favoriser des décisions précises et équitables dans le cadre de la protection internationale et d'autres procédures de migration.**



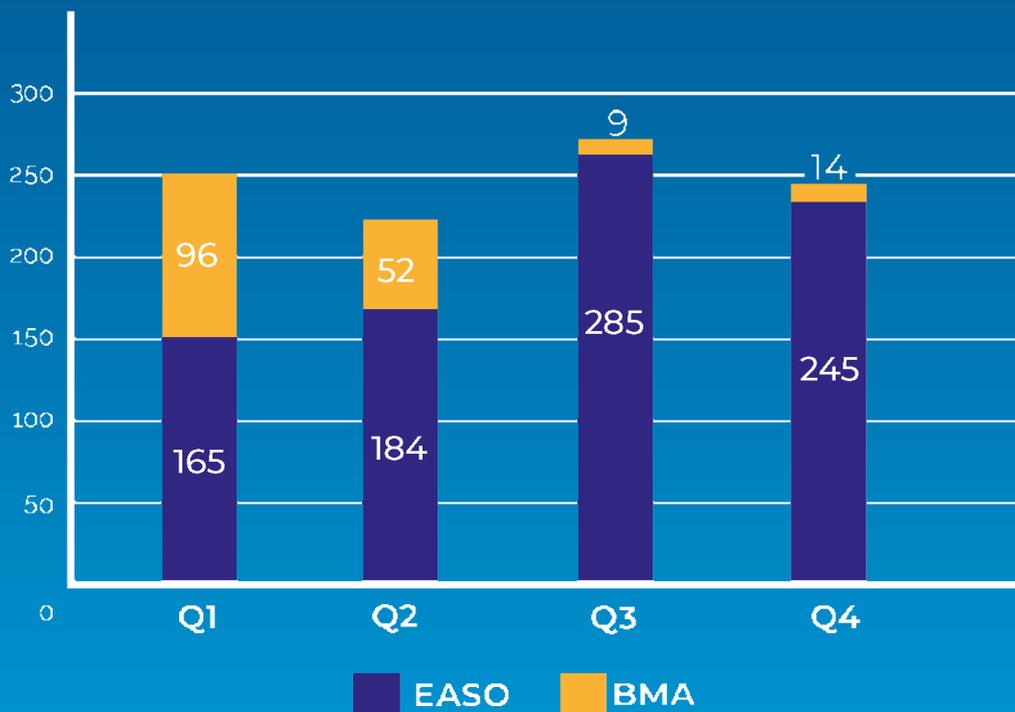
PeopleImages: iStock

et d'experts médicaux. L'EASO dispose d'un réseau mondial d'experts médicaux locaux qui fournissent des informations sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de traitement médical dans les pays d'origine.

Les services MedCOI sont désormais soumis à une assurance qualité, par l'intermédiaire d'activités telles que les validations, les audits et les examens par les pairs. Les activités de formation, les ateliers et les réunions de réseau ont été maintenus malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

En décembre 2020, l'EASO a publié un [rapport MedCOI sur la République démocratique du Congo \(RDC\)](#).

## Réponses sur la disponibilité des traitements médicaux dans les pays d'origine



*Production de réponses de disponibilité, 2020: L'EASO a progressivement repris la responsabilité de l'équipe néerlandaise BMA pour répondre aux requêtes des pays de l'UE+ sur la disponibilité des traitements dans les pays d'origine.*

## 3.3

# Orientations par pays



Les nouvelles «Orientations par pays: Syrie» ont été publiées en septembre 2020.

.....



La mise à jour des «Orientations par pays: Afghanistan» a été approuvée par le réseau sur les orientations par pays en décembre 2020. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de l'EASO et publiée peu après, en janvier 2021.

.....



Le réseau sur les Orientations par pays a tenu sa dernière réunion sur la mise à jour des «Orientations par pays: Iraq», en juin 2020. Le texte a été confirmé par le réseau en janvier 2021, approuvé par le conseil d'administration de l'EASO et publié peu après.



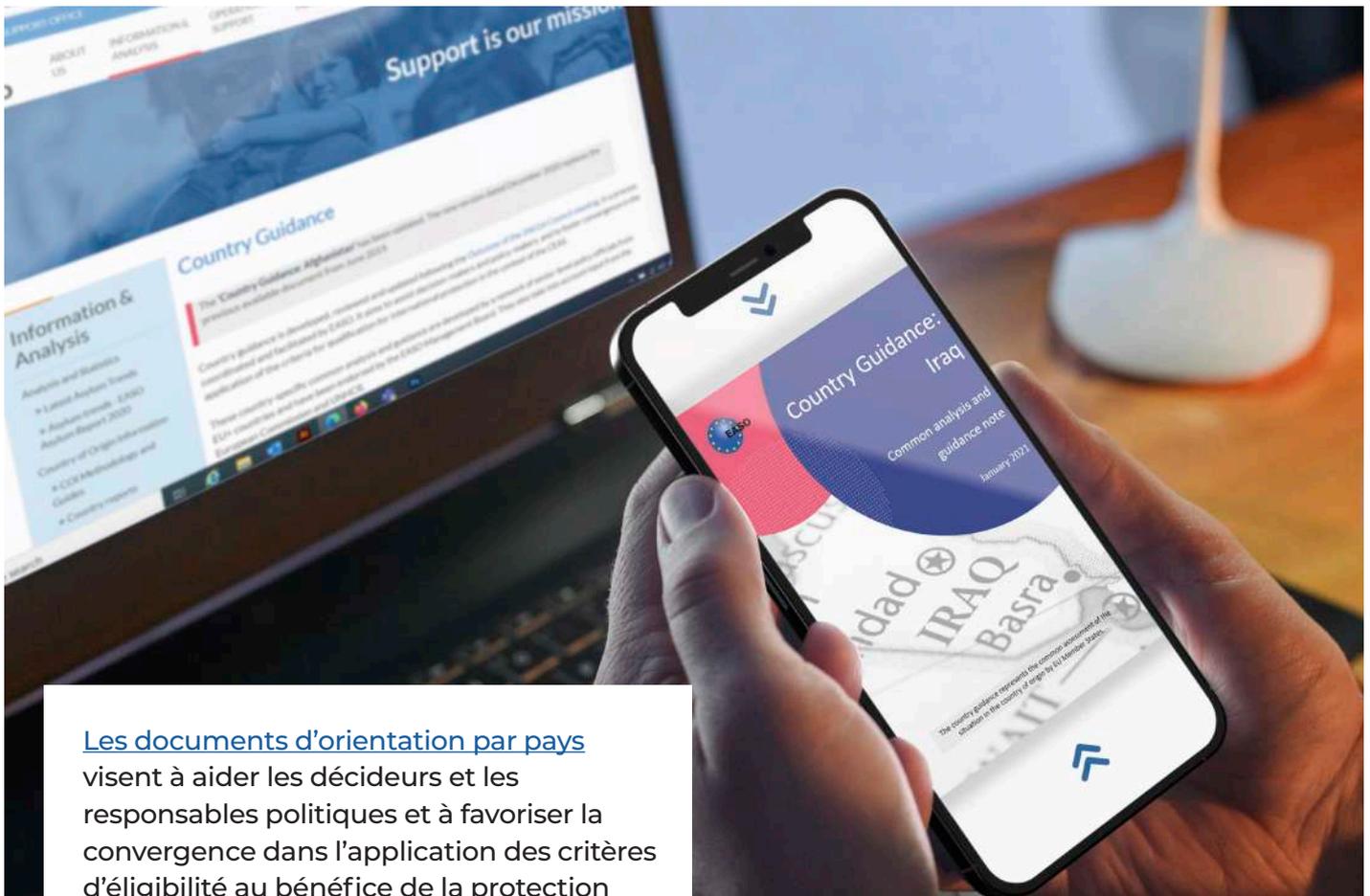


Photo: Freepik Mockup

[Les documents d'orientation par pays](#) visent à aider les décideurs et les responsables politiques et à favoriser la convergence dans l'application des critères d'éligibilité au bénéfice de la protection internationale dans le cadre du RAEC.

Dans son travail sur les orientations par pays, l'EASO coordonne et facilite les efforts des États membres dans l'évaluation conjointe de la situation dans les principaux pays d'origine. Chaque document d'orientations par pays examine tous les éléments clés concernant l'éligibilité au bénéfice de la protection internationale, conformément au droit de l'Union et au droit international.

**En 2020, le travail de l'EASO sur les orientations par pays a principalement porté sur l'élaboration d'orientations et d'une note d'analyse commune sur la Syrie et sur la mise à jour des documents existants concernant l'Afghanistan et l'Iraq.**

L'année a débuté par une réunion thématique sur le thème de l'appartenance à un certain groupe social, organisée conjointement par le réseau sur les procédures d'asile et le réseau sur les orientations par pays. Elle a été suivie par le lancement de trois processus spécifiques concernant la Syrie, l'Afghanistan et l'Iraq (voir page suivante). En raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19, ces processus se sont déroulés presque entièrement à distance, associant les parties prenantes aux réunions en ligne et aux consultations écrites. L'élaboration des «Orientations par pays: Syrie» s'est achevée en septembre 2020. En décembre 2020, le réseau sur les orientations par pays a tenu ses dernières réunions sur l'Afghanistan et l'Iraq.



	Preparatory Surveys	Country Guidance Network video-conference meetings	Drafting Team Video-conference meetings	Written Consultations
<p><b>SYRIA</b> New development (March-September '20)</p>	1	3	6* * plus 1 meeting in Malta	4
<p><b>AFGHANISTAN</b> Second Update (September-December '20)</p>	1	2	4	2
<p><b>IRAQ</b> First Update (September 20'-January '21)</p>	1	2	4	2

*2020 : Processus d'orientation par pays en chiffres*



## 3.4

# Centre de données de l'EASO

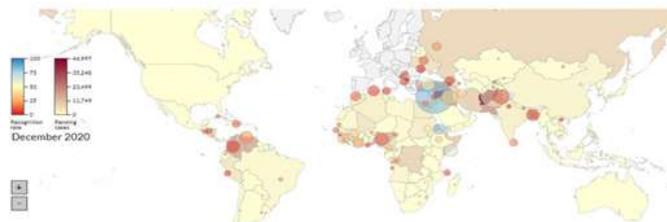


Dans l'intérêt de stimuler un discours public informé, la [page des dernières tendances en matière d'asile](#) de l'EASO informant sur les tendances des pays de l'UE+, a été mise à jour mensuellement tout au long de l'année 2020, tandis que la [vue d'ensemble sur la situation de l'asile en 2019](#) a fourni un aperçu facile d'usage des principales statistiques officielles en matière d'asile pour 2019 au niveau national.



Les échanges d'informations sur les opérations de l'EASO ont été considérablement remaniés pour couvrir les nouvelles activités de soutien telles que la réinstallation volontaire, les débarquements ad hoc et l'accueil.

Le centre de données de l'EASO gère un large éventail de données et d'informations stratégiques, opérationnelles et de sources ouvertes, qui lui permettent de surveiller et d'analyser la situation de l'asile dans l'UE+ ainsi que l'appui opérationnel fourni par l'EASO.



Dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation (EPS), les pays de l'UE+ partagent des statistiques harmonisées avec l'EASO sur des enjeux importants tels que la détermination en première instance, le fonctionnement du système de Dublin, la nature et l'étendue de la population d'accueil ou encore le nombre de recours.

Le centre de données de l'EASO est également responsable de la gestion des données collectées dans le cadre de ses opérations à Chypre, en Grèce, en Italie et à Malte. Dans ce cas, les statistiques relatives aux experts déployés pour la mise en œuvre [plans opérationnels](#) convenus conjointement, ainsi que les résultats obtenus par les experts dans le cadre de différentes activités de soutien constituent des indicateurs clés de l'efficacité de la réponse opérationnelle de l'EASO. De plus, ces statistiques permettent à l'EASO d'avoir une vision plus détaillée de la situation de l'asile dans les États membres d'accueil de façon à mieux évaluer leurs besoins.



Quelque 461 300 demandes de protection internationale ont été déposées dans les pays de l'UE+ en 2020, soit une baisse de 31 % par rapport à 2019



Les principaux pays d'origine des demandeurs étaient la Syrie, l'Afghanistan, le Venezuela, la Colombie et l'Iraq



Les pays de l'UE+ ont rendu environ 521 000 décisions en première instance en 2020



32 % des décisions rendues en 2020 ont accordé des formes de protection réglementées par l'UE



Quelque 412 600 affaires étaient en attente en première instance à la fin du mois de décembre 2020, soit une baisse de 17 % par rapport à l'année précédente

Sur la base des statistiques de l'EPS, les dernières tendances en matière d'asile de l'EASO fournissent des informations régulièrement mises à jour sur la situation de l'asile dans les pays de l'UE+

# L'EASO a plus que doublé sa productivité opérationnelle en 2020

### EASO in 2020

January - September (change since 2019)

**23 000** registrations for international protection

Over **11 000** files were supported at the appeals stage

**12 400** asylum interviews (+74%)

Drafted over **12 000** recommendations (+96%) for final decisions

### EASO supports tangible EU solidarity through relocation

Over **3 500** individuals have been supported under this activity during 2020

### EASO currently has 1 600 personnel deployed operationally supporting asylum and reception authorities

**Number of EASO personnel:**

Malta	85 personnel
Italy	500 personnel
Greece	900 personnel
Cyprus	110 personnel

**Present in 90 locations**

Any further information may be obtained from the European Asylum Support Office on the following email address: [press@easo.europa.eu](mailto:press@easo.europa.eu)

### EASO more than doubled operational productivity in 2020

In **Greece**, EASO has increased productivity by **160 %** and is now present in over **40** locations

Communiqué de presse de l'EASO de novembre 2020 fournissant des chiffres opérationnels clés

## 3.5

### Programme de recherche sur l'alerte précoce et la compréhension des causes principales



L'EASO a continué d'étendre l'utilisation de l'apprentissage automatique pour l'alerte précoce et la prévision, ainsi que de l'indice des facteurs d'incitation pour suivre les facteurs de la migration dans les pays d'origine et de transit.



Première analyse conjointe sur l'alerte précoce et la prévision dans les pays de l'UE+ réunissant des experts sur le sujet pour prévoir l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les migrations liées à l'asile.

#### Le programme de recherche de l'EASO a continué d'étendre l'utilisation de l'apprentissage automatique pour suivre la situation dans les pays d'origine et de transit.

En combinant les termes de recherche sur l'internet avec les événements négatifs et perturbateurs pour modéliser les différents événements de déplacement, l'EASO a pu prévoir l'arrivée dans les pays de l'UE+ de populations en quête de protection internationale. En 2020, l'EASO a poursuivi le développement de l'indice des facteurs d'incitation, en agrégeant les données sur les facteurs de la migration dans les pays d'origine.

En janvier 2020, l'EASO a participé au [Forum international sur les statistiques des migrations](#) sur l'innovation en matière



de données et l'alerte précoce; en juillet, l'EASO a présenté son travail sur la prévision des migrations à l'événement [Migration 4.0](#).

Lors de la [conférence nationale du REM 2020](#) qui s'est tenue le 29 septembre 2020, l'EASO a présenté «The EU's Efforts in Providing up-to-date Forecasts for Policy Making» [Les efforts de l'UE pour fournir des prévisions actualisées pour l'élaboration des politiques], qui a ensuite été présenté comme un sujet dans le journal [Migration Policy Practice](#).

En 2020, l'EASO a contribué à la publication de l'OIM intitulée [Migration en Afrique de l'ouest et du Nord et à travers la Méditerranée](#), comportant un [chapitre](#) intitulé «Utiliser des données massives pour évaluer les "facteurs d'incitation au départ" dans les migrations depuis l'Afrique», et publiée en septembre.

La première analyse conjointe de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'alerte précoce et la prévision des migrations liées à l'asile jusqu'à la fin 2020, à laquelle ont participé des experts de l'UE+, a été distribuée en septembre aux experts des pays de l'UE+, aux agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) et à la Commission européenne. Ce document a été suivi, en octobre, par le «Compendium of early warning and forecasting systems in the EU+» [Recueil des systèmes d'alerte précoce et de prévision dans l'UE+], qui décrit les systèmes en place dans différents pays de l'UE+.

## Les trois niveaux de données utilisés par l'EASO pour modéliser et prévoir la migration liée à l'asile vers les États membres, la Norvège et la Suisse

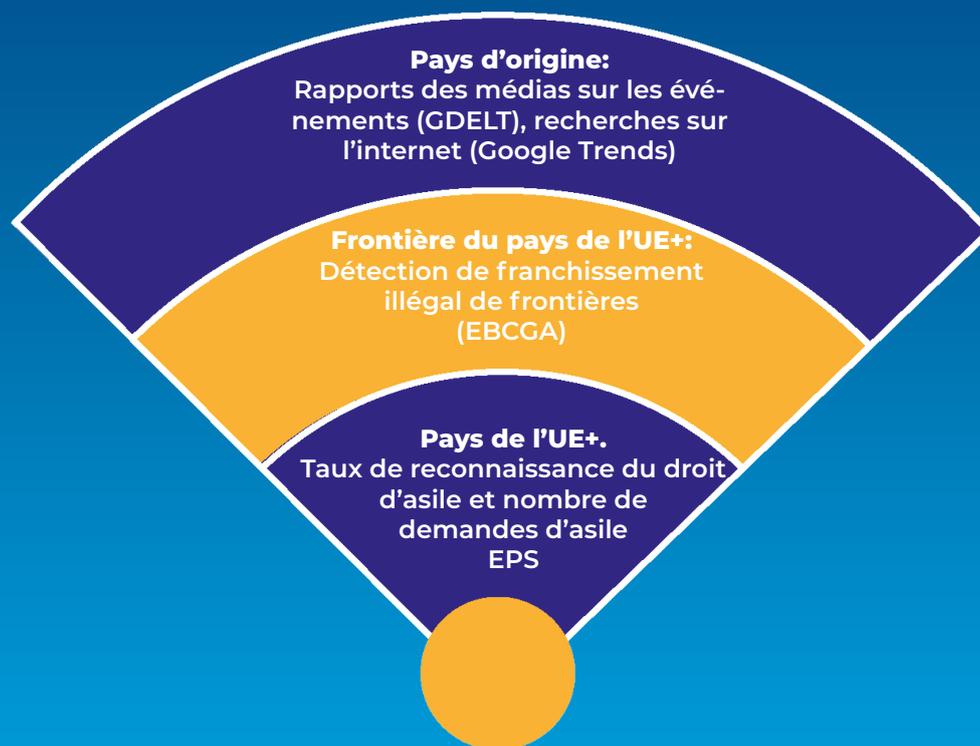


Image tirée du journal *Migration Policy Practice* publié en janvier 2021: «Forecasting asylum-related migration to the European Union, and bridging the gap between evidence and policy» [Prévoir la migration liée à l'asile vers l'Union européenne et combler l'écart entre les données et la politique].

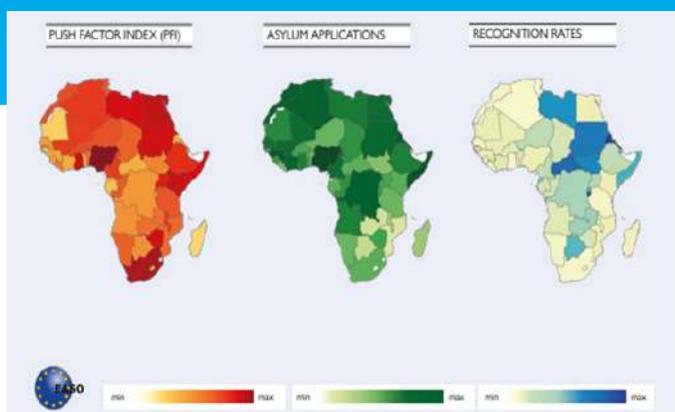


Image tirée du chapitre de la publication de l'OIM intitulé «Utiliser des données massives pour évaluer les "facteurs d'incitation au départ" dans les migrations depuis l'Afrique», publiée en septembre 2020, montrant l'indice des facteurs d'incitation de l'EASO, le nombre de demandes d'asile dans le pays de l'UE+ déposées par des ressortissants de pays africains, et les taux de reconnaissance de ces ressortissants en 2019.

## 3.6

# Analyse stratégique



L'EASO publie deux rapports spéciaux sur les tendances en matière d'asile et la COVID-19 (mai et juin), présentant un aperçu actualisé des tendances en matière d'asile dans l'ensemble des pays de l'UE+ et des situations dans les pays d'origine dans un contexte de pandémie et de mesures d'urgence.



Analyses stratégiques sur la situation de l'asile dans les pays de l'UE+ et sur les migrations liées à l'asile en provenance de pays tiers, préparées pour diverses parties prenantes, y compris des analyses mensuelles pour la page sur les dernières tendances en matière d'asile de l'EASO destinée à informer le grand public.



Coopération avec les institutions partenaires sur différentes questions pertinentes dans le contexte des migrations liées à l'asile.



Les analystes stratégiques de l'EASO ont pour mission de passer au crible toutes les données et informations disponibles, afin de comprendre pleinement la situation de l'asile et la mise en œuvre du RAEC, puis de diffuser des messages clairs et concis auprès d'un large éventail de parties prenantes. Pour favoriser un débat public éclairé et fondé sur des données objectives et faire en sorte que les journalistes, les chercheurs et les citoyens disposent d'informations actualisées, l'EASO a poursuivi la publication chaque mois des populaires [dernières tendances en matière d'asile](#) et a contribué aux analyses de données dans le [rapport de l'EASO sur la situation de l'asile 2020](#).

Pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données objectives, l'équipe d'experts de l'EASO a également préparé des rapports sur des sujets spécifiques et des notes analytiques pour les parties prenantes concernées, y compris pour les fonctionnaires des autorités nationales chargées de l'asile et les institutions européennes. Les analystes

de l'EASO poursuivent leur collaboration avec leurs homologues des autorités nationales chargées de l'asile et des agences de l'UE partenaires. Un exemple de cette collaboration est le chapitre EASO-Europol-Frontex sur une vision intégrée de l'asile et de la migration, publié par Frontex dans son [rapport annuel sur les risques 2020](#).

Étant donné que l'année 2020 a été largement marquée par la pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence connexes mises en œuvre dans les pays de l'UE+ et les pays tiers, l'EASO a publié deux rapports spéciaux traitant spécifiquement des tendances en matière d'asile et de la COVID-19, en [mai](#) et en [juin](#) (numéro 2). Ces rapports présentent les dernières tendances en matière d'asile dans les pays de l'UE+ dans un contexte modifié, ainsi que des analyses des pays d'origine sur des sujets tels que les facteurs de risque, les effets de la pandémie sur les facteurs d'incitation et de répulsion, l'insécurité alimentaire, etc.

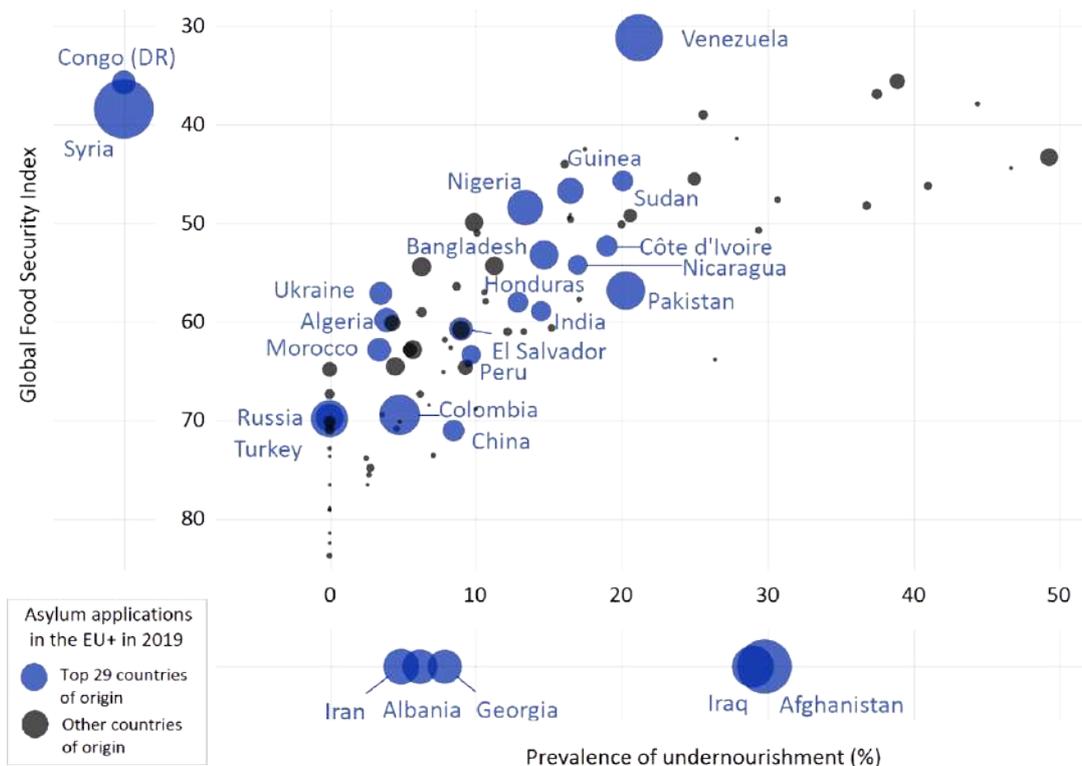


Figure tirée du rapport spécial II de l'EASO: Tendances en matière d'asile et COVID-19, publié en juin 2020, illustrant la relation entre l'insécurité alimentaire (indice global de la sécurité alimentaire, édition 2019, disponible via The Economist Intelligence Unit, indiqué sur l'axe vertical), la prévalence de la sous-alimentation (disponible via l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, indiqué sur l'axe horizontal) et les demandes d'asile dans les pays de l'UE+ (données EASO, indiquées par la taille des cercles) pour les principaux pays d'origine.

## 3.7

# Systeme d'information et de documentation



Une nouvelle section sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'asile et d'accueil a été introduite en mars 2020 et mise à jour quotidiennement dans le système d'information et de documentation (SID). Les informations portaient sur les politiques et les pratiques adoptées par les pays de l'UE+ pour atténuer la propagation du virus.



La première lettre d'information de l'EASO sur la jurisprudence en matière d'asile a été publiée en décembre 2020, couvrant les principales jurisprudences entre septembre et novembre 2020.



Des séances de formation ont été organisées pour le réseau de requêtes SID en vue du lancement du nouveau système automatisé de requêtes EASO.



Le SID offre un aperçu complet des politiques et des pratiques en matière d'asile dans 30 pays de l'UE+ et des descriptions précises et comparables des principales étapes de la procédure d'asile. Le secteur de l'information et de l'analyse de l'EASO a systématiquement mis à jour le contenu pour chaque pays sur la base de sources référencées. Les informations ont été examinées et validées par les États membres. Le SID est actuellement accessible aux utilisateurs enregistrés de 99 autorités compétentes en matière d'asile.

En 2020, un nouveau format «Coffee Briefing» a été mis en place pour examiner des sujets spécifiques proposés par le groupe consultatif SID.

Une nouvelle section visant à recenser les pratiques, les politiques et la législation en matière d'asile et d'accueil pendant la pandémie de COVID-19 a été introduite en mars 2020, ainsi qu'une série de trois rapports décrivant les mesures d'urgence adoptées par les pays de l'UE+. En outre, une nouvelle page sur l'application du principe de *non-refoulement* a été créée dans le SID.



Environ 350 nouveaux éléments de jurisprudence ont été publiés dans la [base de données sur la jurisprudence de l'EASO](#) en 2020. En outre, la première lettre d'information couvrant les principales décisions de septembre à novembre 2020 a été publiée.



En 2020, les travaux préparatoires pour le lancement du nouveau portail de recherche de l'EASO se sont poursuivis. De nouvelles fonctionnalités permettant d'automatiser la procédure de demande et de réponse à une question ont été mises en place. Des séances de formation sur l'utilisation de l'outil ont également été dispensées aux experts participant à la gestion des questions liées aux politiques.



## 3.8

# Rapport de l'EASO sur la situation de l'asile



La version en ligne du rapport de l'EASO sur la situation de l'asile 2020 a été consultée par un total de 11 404 lecteurs du monde entier.



Plus de 750 sources ont été consultées pour la rédaction du rapport et incluses dans une bibliographie subdivisée en catégories.



Pour la première fois, le résumé a été traduit dans cinq langues de pays tiers, ce qui porte à 29 le nombre total de traductions disponibles.



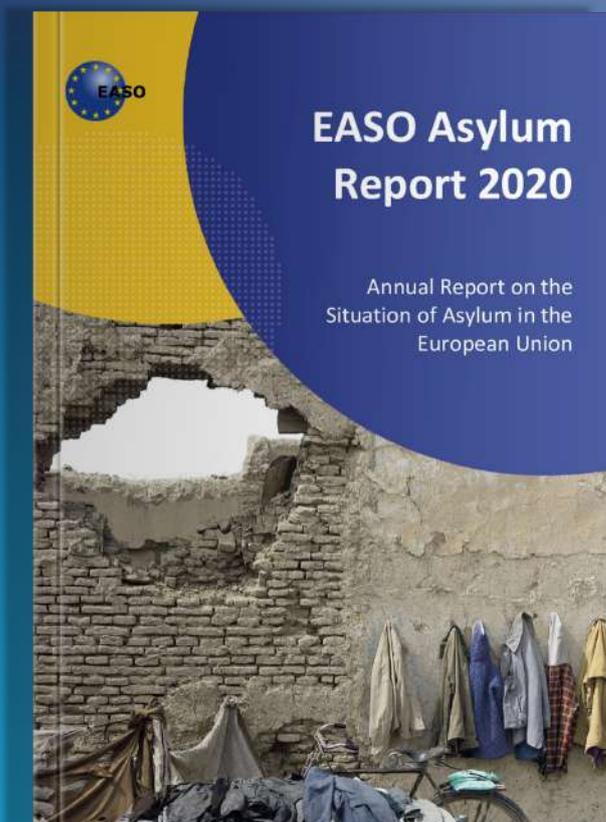
Le [rapport de l'EASO sur la situation de l'asile 2020](#) a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO en juin 2020 et publié lors d'un [événement en ligne](#) auquel a participé le commissaire européen aux affaires intérieures.

Le rapport offre un aperçu complet des évolutions en matière d'asile et d'accueil aux plans européen et national en 2019. S'appuyant sur différentes sources provenant de partenaires clés, dont le HCR, le réseau européen des migrations (REM), des universités, des groupes de réflexion et 26 organisations différentes de la société civile, le rapport analyse les changements intervenus dans la législation, les politiques, les pratiques, les tendances des données et la jurisprudence

dans les pays de l'UE+.

La [version numérique](#) du rapport peut également être consultée en ligne en HTML, sur un lecteur en ligne ou en PDF. Le résumé des principales conclusions est disponible dans 24 langues de l'UE et, pour la première fois, dans cinq langues non européennes.

Le rapport est accompagné d'une nouvelle [base de données](#) qui permet de consulter les principales évolutions législatives, institutionnelles et politiques dans les pays de l'UE+. Les informations peuvent être recherchées par pays, année, type d'évolution et pour chaque procédure d'asile.



# 4. APPUI EN MATIÈRE D'ASILE



verve231: iStock

## 4.1

## Procédures d'asile



Réponse rapide aux défis posés par la pandémie de COVID-19 grâce à des réunions de coopération pratique sur la manière dont les entretiens personnels peuvent être menés à distance, qui ont abouti à la publication de recommandations pratiques.



Pour la première fois, l'EASO a abordé le sujet du rôle des autorités de détermination dans le processus de litige lors d'une réunion thématique du Réseau des processus d'asile. Cela a débouché sur des discussions fructueuses sur les interactions et synergies éventuelles entre la première et la deuxième instance et les conseillers juridiques.



Le guide de l'EASO sur l'appartenance à un certain groupe social, publié en mars 2020, expose les différents éléments de ce motif de protection internationale, défini dans la refonte de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile. Cela fournit une structure claire pour l'analyse juridique de ce motif au cours de la procédure d'examen.

Trois réunions thématiques ont été organisées avec le réseau de l'EASO sur les procédures d'asile en réponse à la pandémie de COVID-19. Les discussions ont porté sur la manière dont les entretiens personnels peuvent être menés à distance, et sur les moyens de faciliter l'enregistrement à distance et/ou en ligne des demandeurs de protection internationale. Dans le prolongement de

ces discussions, deux recommandations pratiques complémentaires de l'EASO ont été publiées. Les [recommandations pratiques de l'EASO sur la conduite de l'entretien personnel à distance](#) (mai 2020) fournissent des orientations sur les dispositions pratiques et techniques, la sécurité et la confidentialité, les considérations juridiques, l'assurance qualité et des informations sur les entretiens avec les demandeurs vulnérables. Les [recommandations pratiques de l'EASO sur la conduite de l'enregistrement à distance/en ligne \(dépôt\)](#) (juin 2020) fournit des recommandations sur la manière d'accroître l'efficacité par l'introduction d'éléments en ligne/informatiques tout en respectant les garanties de procédure.

Le [guide pratique de l'EASO sur l'utilisation des informations sur le pays d'origine par les agents chargés des dossiers pour l'examen des demandes d'asile](#) a été publié en décembre 2020. Le guide offre aux agents chargés des dossiers des informations utiles pour leur travail quotidien sur les informations sur les pays d'origine, y compris les normes de qualité, où trouver les informations sur les pays d'origine, comment formuler des questions de recherche et comment intégrer l'information sur les pays d'origine dans les étapes du procédure d'examen.

À la suite de la réunion thématique sur le thème de l'appartenance à un certain groupe social les 21 et 22 janvier 2020, le [guide de l'EASO sur l'appartenance à un certain groupe social](#) a été publié en mai 2020 et fournit des orientations sur l'analyse juridique. Cette publication a été complétée par des illustrations pratiques de la manière dont l'analyse peut être appliquée à certains profils couramment rencontrés.

Deux réunions thématiques ont été organisées sur les aspects essentiels de la procédure d'asile. Une réunion

sur la gestion des processus de litige par les autorités de détermination (1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020) a examiné les pratiques de l'autorité de détermination en matière de traitement des litiges au stade du recours, le rôle des agents chargés des litiges dans le recours, le retour de la jurisprudence dans les processus décisionnels de première instance et la coordination entre la première et la deuxième instance. Une réunion sur le thème de la persécution religieuse (12-13 novembre 2020) a étudié la complexité de la religion et l'évaluation de la crédibilité des revendications fondées sur la religion. Une attention particulière a été accordée à la conversion, aux minorités religieuses, à l'athéisme et au lien entre la persécution religieuse et le genre.

Le réseau sur l'exclusion de l'EASO a organisé une réunion sur la détection des cas d'exclusion potentiels (22 - 23

septembre). Les participants ont examiné des moyens d'améliorer l'organisation du processus de contrôle, les sources d'information pour la détection et les orientations disponibles au niveau national. Pour soutenir davantage ce processus, l'EASO a publié en juillet 2020 un outil de contrôle pour détecter les cas d'exclusion potentiels pour un pays ou une origine spécifique, à l'intention des autorités compétentes en matière d'asile.

Un rapport de la matrice de qualité sur le contenu de la protection a été partagé avec les administrations chargées de l'asile en mai 2020. Une mise à jour du rapport de la matrice de qualité sur l'entretien personnel a été partagée en septembre 2020, fournissant un aperçu des orientations, politiques et pratiques nationales en place dans les pays de l'UE+ sur ces questions.



JannHuizenga: iStock

## 4.2

# Coopération thématique

Conformément à son objectif général, qui consiste à aider les États membres à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre le RAEC et à parvenir à une convergence dans l'application de normes communes, l'EASO a continué de soutenir la coopération pratique des pays de l'UE+ par l'intermédiaire de ses réseaux des autorités d'accueil, des unités «Dublin» et de son réseau d'experts en matière de vulnérabilité. S'appuyant sur les priorités pour 2020, l'EASO a publié un certain nombre d'outils pratiques pour soutenir le travail quotidien des agents chargés de la vulnérabilité, de l'accueil et de la procédure Dublin: deux vidéos sur l'évaluation de l'âge et l'enregistrement des personnes ayant des besoins particuliers, un rapport sur la santé mentale des demandeurs de protection internationale en Europe, cinq rapports de réponses aux questions posées sur la COVID-19 lors de l'accueil, des orientations sur la procédure de Dublin, des recommandations supplémentaires sur les transferts Dublin pendant la pandémie de COVID-19, des recommandations sur l'utilisation de DubliNet et un rapport sur la fourniture d'informations dans la procédure Dublin.

En 2020, les activités de coopération pratique ont été encouragées par l'organisation de réunions thématiques sur différents sujets, notamment: les mutilations génitales féminines/excisions (MGF/E) et le mariage des enfants, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la santé mentale, la gestion des capacités d'accueil et la planification d'urgence, l'impact de la COVID-19 dans l'accueil, la réalisation en toute sécurité des transferts Dublin pendant la pandémie de COVID-19, les bonnes pratiques dans l'organisation des transferts Dublin, DubliNet et les systèmes techniques Dublin. Des séances thématiques sur des questions d'actualité importantes dans le domaine

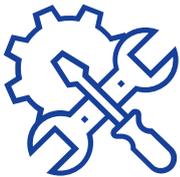
de Dublin ont été organisées: les aspects de la procédure de Dublin concernant la réinstallation des demandeurs MNA de Grèce, la fourniture d'informations dans le cadre de la procédure de Dublin, les liaisons Dublin et la planification d'urgence pour les unités «Dublin». Ces réunions thématiques ont permis non seulement d'identifier des bonnes pratiques et des problématiques communes, mais aussi de rationaliser les efforts déployés sur l'amélioration des pratiques dans les pays UE+.

Des rapports trimestriels ont été envoyés au réseau des autorités d'accueil, au réseau des unités «Dublin» et aux experts en matière de vulnérabilité, avec des informations importantes sur les derniers changements intervenus dans la législation, la jurisprudence, les questions d'organisation et l'analyse des données dans le domaine de l'accueil et de la vulnérabilité et sur la mise en œuvre du règlement de Dublin III.



Ruslanshug: iStock

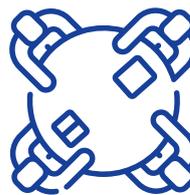
# Réseau d'experts en matière de vulnérabilité de l'EASO



Deux outils pratiques ont été produits. L'[animation vidéo sur l'évaluation de l'âge des enfants](#) de l'EASO fournit aux autorités nationales un outil visuel à utiliser avec les enfants et les jeunes demandeurs. Cet outil fournit à ces demandeurs des informations sur l'évaluation de l'âge et sur ce à quoi ils doivent s'attendre lorsqu'on leur demande de se soumettre à une procédure d'évaluation de l'âge. L'[animation vidéo sur l'enregistrement des personnes ayant des besoins particuliers](#) de l'EASO met l'accent sur les sauvegardes et garanties de base qui doivent être fournies lors de l'enregistrement. L'outil doit être utilisée à des fins de partage d'informations, ou pendant les formations, afin d'engager des discussions avec le personnel travaillant pour les autorités compétentes en matière d'asile.



L'EASO a publié un rapport d'étude sur la [santé mentale des demandeurs de protection internationale en Europe](#) (juillet 2020). Ce rapport s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'EASO pour aider les pays de l'UE+ à améliorer l'identification et la résolution des problèmes de santé mentale des demandeurs de protection internationale dans le contexte de l'accueil et de la procédure d'asile. Il fournit une base factuelle pour l'élaboration d'un outil de l'EASO sur la programmation psychosociale dans les contextes d'asile et d'accueil.

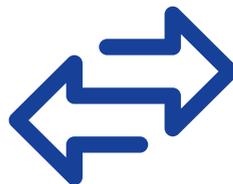


L'EASO a soutenu les discussions entre les pays de l'UE+ en facilitant l'organisation d'une série de webinaires sur le mariage des enfants et les MGF/excisions et sur les demandeurs ayant diverses orientations sexuelles et identités de genre. Les discussions ont permis de recenser des défis communs et des bonnes pratiques pour garantir que les demandes soient traitées individuellement, objectivement et impartialement.

# Réseau des unités «Dublin» de l'EASO



L'EASO a organisé une série de séances d'information en ligne sur des questions d'actualité importantes dans le domaine de Dublin. Il s'agissait notamment des aspects de la procédure de Dublin relatifs à la réinstallation des MNA depuis la Grèce, de la fourniture d'informations dans le cadre de la procédure de Dublin, des agents de liaison Dublin, de DubliNet et des systèmes techniques Dublin.



L'EASO a soutenu les pays de l'UE+ dans le partage d'informations et la définition des défis et des recommandations sur l'utilisation opérationnelle et technique de DubliNet et des recommandations pour effectuer les transferts Dublin pendant la pandémie de COVID-19.



ablokhin: iStock

# Réseau des autorités d'accueil de l'EASO



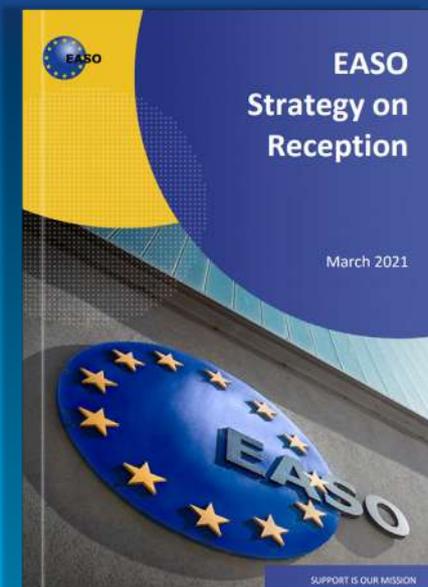
La [stratégie de l'EASO en matière d'accueil](#) reflète la vision de l'EASO sur le cadre général dans lequel l'agence développera son appui à l'accueil dans les pays de l'UE+ et dans la dimension extérieure du RAEC (après plusieurs cycles de consultation, la stratégie a été adoptée par le conseil d'administration de l'EASO en mars 2021).



Des conseils techniques continus ont été fournis en ce qui concerne les activités opérationnelles de l'EASO dans le domaine de l'accueil, y compris la vulnérabilité.



Au moyen d'une série de questions récurrentes et d'une réunion thématique spéciale, l'EASO a consulté le réseau des autorités d'accueil sur les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les leçons tirées en matière d'accueil dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cela couvrait les tests, la prévention des infections à coronavirus dans les installations d'accueil collectif, l'amélioration du bien-être mental des résidents, les nouveaux logements d'accueil ou les installations d'auto-isolément pour les demandeurs, et de «stratégies de sortie» dans l'accueil.



## 4.3

# Coopération avec les membres des juridictions



Transformation réussie des activités de perfectionnement professionnel de l'EASO pour les membres des juridictions sous la forme de webinaires en ligne, en réponse à la pandémie et aux restrictions connexes.



Première réunion de l'équipe de formateurs judiciaires de l'EASO, réunissant 40 de ses membres issus de 14 pays de l'UE+.



Nouvelle analyse judiciaire et recueil de jurisprudence traitant du thème de la vulnérabilité dans le cadre des demandes de protection internationale.

L'EASO élabore du matériel et des activités de perfectionnement professionnel judiciaire pour les membres des juridictions, ce qui vise à favoriser la mise en œuvre efficace et cohérente du RAEC. À cette fin, l'EASO est responsable de la coordination du réseau «Juridictions». L'EASO produit également des outils de qualité destinés à soutenir les praticiens de la justice dans leurs tâches quotidiennes et à mener des activités de perfectionnement professionnel, dans le but général de stimuler le dialogue avec et entre les parties prenantes judiciaires.

L'EASO a poursuivi la série sur le perfectionnement professionnel en 2020, selon les termes d'un contrat conclu avec l'Association internationale des juges du droit des réfugiés et des migrants:



- ◆ Publication d'une analyse judiciaire et d'une note d'orientation connexe pour les formateurs judiciaires sur [l'accueil des demandeurs de protection internationale](#).
- ◆ Publication de l'analyse judiciaire, du recueil de jurisprudence et de la note d'orientation des formateurs judiciaires sur [l'exclusion de la protection internationale, 2<sup>e</sup> édition](#).
- ◆ Achèvement de l'élaboration de l'analyse judiciaire, du recueil de jurisprudence et de la note d'orientation connexe à l'intention des formateurs judiciaires concernant [la vulnérabilité dans le cadre des demandes de protection internationale](#).

L'EASO a continué de soutenir le perfectionnement professionnel des membres des juridictions dans le domaine de la protection internationale malgré l'épidémie de COVID-19 en adoptant un format en ligne à partir de mars 2020.



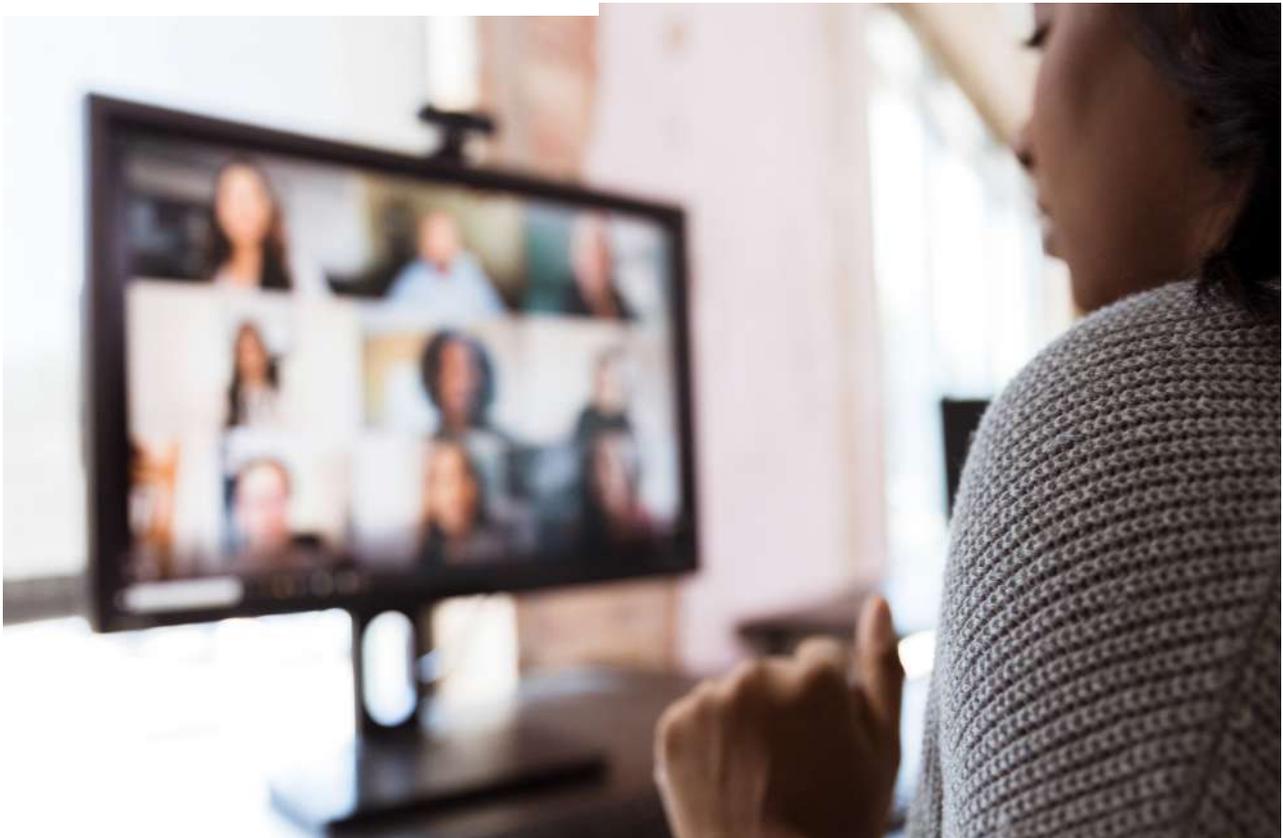
◆ Au total, 218 participants ont pris part à huit ateliers de perfectionnement professionnel, dont cinq organisés à distance (*Professional Development Webinar Series*), comprenant des présentations ciblées par des formateurs judiciaires, des exercices interactifs et des études de cas. Parmi ces ateliers figure le premier webinaire organisé par l'EASO conjointement avec le réseau européen de formation judiciaire.

Afin de recenser les défis communs et d'échanger les bonnes pratiques, l'EASO a également organisé le 8 mai 2020 une réunion thématique rassemblant 24 juges des pays de l'UE+ et au-delà sur l'organisation des audiences et le travail judiciaire en période de confinement.



◆ Le 2 juillet 2020, le réseau des juridictions de l'EASO a tenu une réunion en ligne pour faire le point sur les nouvelles activités à distance destinées aux membres des juridictions. Les priorités pour 2020 et au-delà ont également été examinées à la lumière des évolutions de la pandémie de COVID-19.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'EASO a organisé la première réunion de l'équipe de formateurs judiciaires de l'EASO, réunissant 40 de ses membres issus de 14 pays de l'UE+. L'EASO a examiné avec les participants l'incidence de la série sur le perfectionnement professionnel sur la formation judiciaire nationale ainsi que des techniques innovantes pour soutenir la qualité et la portée des activités de perfectionnement professionnel de l'EASO.



# 5. FORMATION



## 5.1

# Programme de formation de l'EASO



La participation au [programme de formation de l'EASO](#) a augmenté de 5 % en 2020 par rapport à 2019.



Au total, 4 276 personnes ont suivi le programme de formation de l'EASO en 2020, ce qui représente un total de 6 967 participations<sup>4</sup>, dont 79 % de fonctionnaires des pays de l'UE+, 17 % de personnel de l'EASO et 4 % de ressortissants de pays tiers.



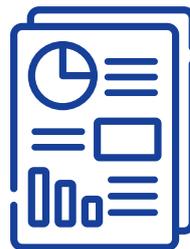
39 séances de formation des formateurs ont été organisées (545 participations) ainsi que 467 séances de formation nationales et autres (6 236 participations).

La pandémie de COVID-19 a touché diverses facettes des activités de formation de l'EASO. Vers la mi-mars 2020, toutes les activités de formation en présentiel ont été suspendues à titre de mesure d'atténuation. L'EASO a procédé à une évaluation et à un essai rapides des solutions et des caractéristiques techniques à distance pour soutenir la fourniture d'une formation synchrone virtuelle sous forme de webinaires. Il s'agissait notamment de l'élaboration d'un nouveau manuel du formateur, ainsi que de directives techniques destinées aux formateurs et aux stagiaires.

Malgré les difficultés et les conditions variables découlant de l'adaptation du contexte présentiel au contexte

virtuel, l'expérience de formation des participants est restée très positive (taux de satisfaction de 84 %).

Confirmant la tendance des années précédentes, la participation s'est principalement portée sur les modules de base (inclusion, techniques d'entretien, évaluation des preuves) pour les agents chargés des dossiers d'asile (51 % des participations en 2020). Viennent ensuite la participation au module d'accueil (434; -7 % par rapport à 2019) et les modules axés sur les personnes ayant des besoins particuliers (entretien avec les personnes vulnérables) (412; +46 %), le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle (409; +10 %), l'entretien avec les enfants (328; -13 %) et la traite des êtres humains (249; +37 %).



**De nouveaux modules ont été introduits en 2020, couvrant: l'accueil des personnes vulnérables bloc A et bloc B, l'identification des cas d'exclusion potentiels et l'enregistrement des demandes de protection internationale.**

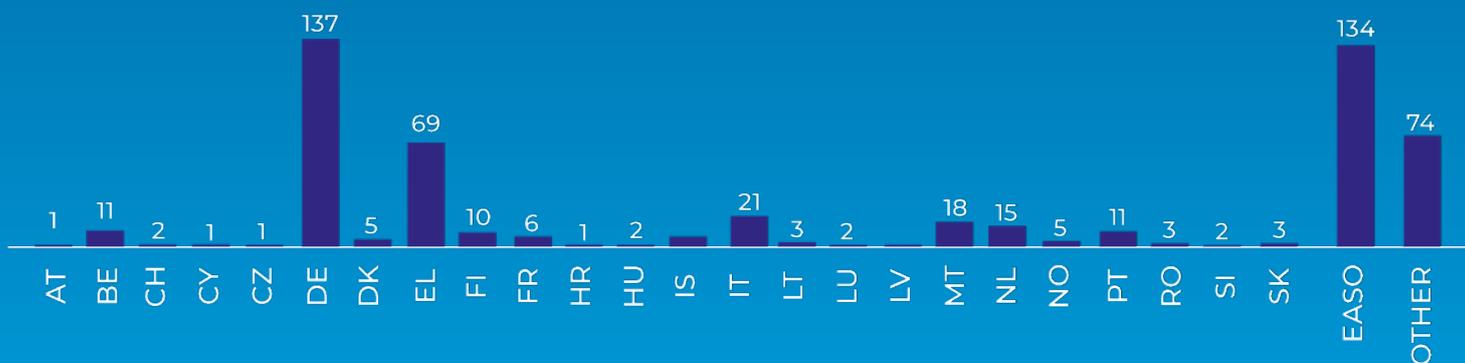
La pandémie n'a pas eu d'incidence significative sur l'utilisation du programme de formation de l'EASO au niveau national. La France (+40 %), suivie par la Belgique (+13 %) et la Grèce (+7 %) ont augmenté leur utilisation des modules du programme de formation de l'EASO, tandis que la Finlande (-7 %), l'Allemagne (-13 %), les Pays-Bas (-16 %), l'Italie (-20 %) et la Suède (-31 %) ont utilisé moins de modules.

<sup>4</sup> Une même personne peut participer à plusieurs séances de formation.

### Participations aux modules du programme de formation de l'EASO en 2020



### Participations au programme de l'EASO: séances de formation des formateurs en 2020



## Nombre de participations aux séances nationales et autres, 2020 par rapport à 2019

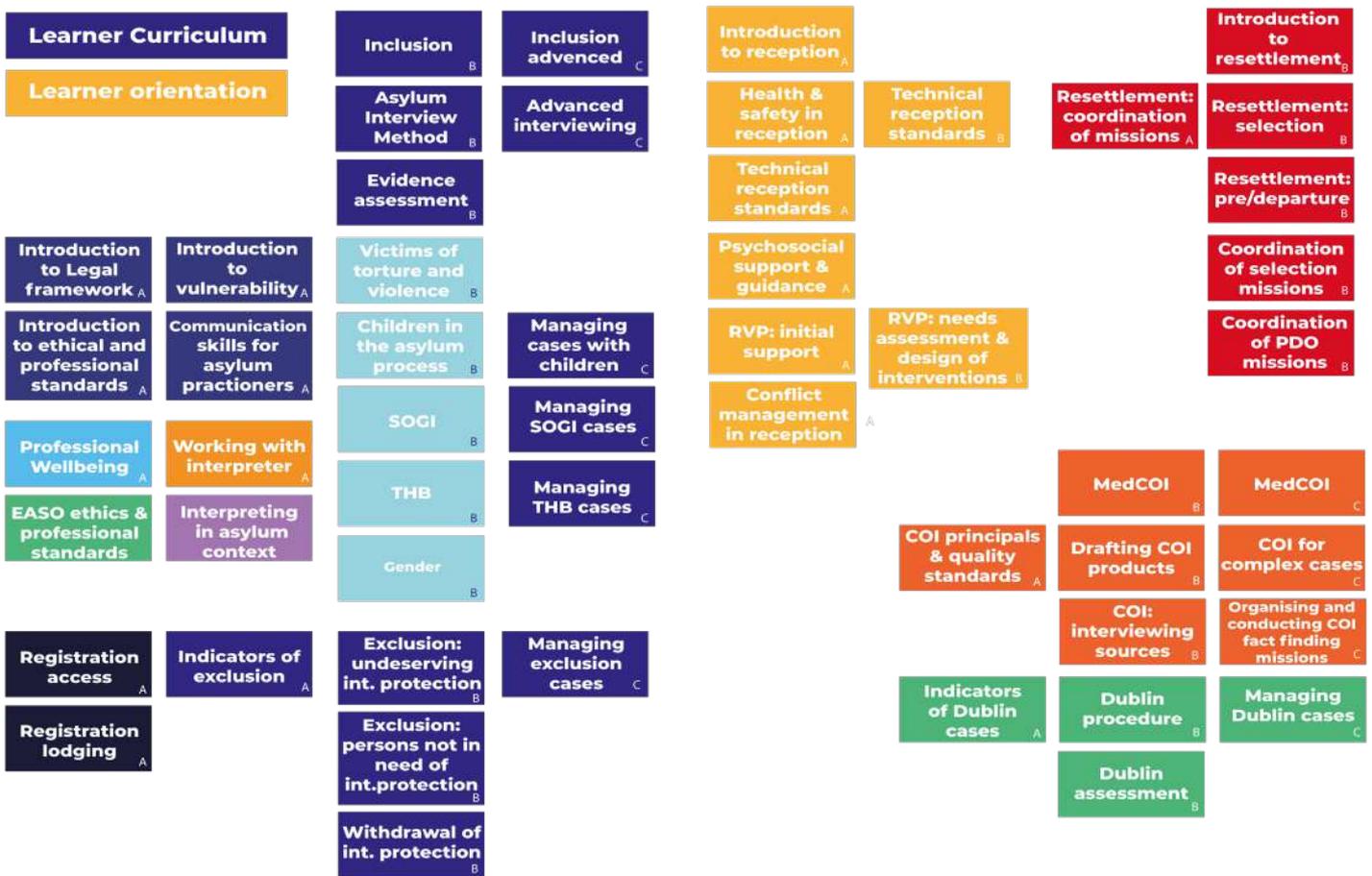
■ 2020 ■ 2019



# Élargissement du programme de formation de l'EASO

En 2020, l'EASO a continué de consolider et de restructurer son programme de formation afin de couvrir davantage de modules destinés aux fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'asile et de l'accueil. Cette nouvelle structure comprend l'établissement de résultats

d'apprentissage clairs, alignés sur le cadre européen des certifications sectorielles (ESQF), et garantit que l'apprentissage correspond aux fonctions et aux tâches des fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil.



Quatre modules de formation ont été achevés en 2020 dans le cadre du processus de consolidation:

- ◆ Accueil des personnes vulnérables: identification de la vulnérabilité et fourniture d'un soutien initial.
- ◆ Accueil des personnes vulnérables: évaluation des besoins et mise en place des interventions.
- ◆ Détermination des cas susceptibles d'exclusion.
- ◆ Enregistrement des demandes de protection internationale.

Les processus de mise à niveau des modules de formation sur l'évaluation des preuves et les modules sur l'application des clauses d'exclusion aux personnes ne méritant pas une protection internationale (anciennement «exclusion») ont été achevés. Le groupe de référence pour la formation de l'EASO a contribué à la conception, au développement et à la mise à niveau des processus par l'intermédiaire de consultations et d'un examen du matériel de formation.

La restructuration des modules de formation sur l'inclusion, la méthode d'entretien en matière d'asile (anciennement «techniques d'entretien») et l'évaluation des preuves a été engagée en 2020, en vue de la mise en place de séances de formation certifiées en 2021.



## 5.2

# Certification et accréditation



Validation des normes professionnelles et éducatives pour les fonctionnaires chargés de l'asile.



Outil d'évaluation des besoins de formation de l'EASO complété et testé.



Amélioration de la qualité par rapport aux normes et lignes directrices européennes pour l'assurance qualité.

### Validation des normes professionnelles et éducatives pour les fonctionnaires chargés de l'asile

Des réalisations significatives concernant l'ESQF ont été enregistrées en 2020.

- ◆ Mise au point de l'ESQF. Le processus de validation de l'ESQF, en particulier des normes professionnelles et éducatives pour les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil, par les autorités compétentes en matière d'asile et d'accueil dans les pays de l'UE+ (mis en place en 2019) a été entrepris en 2020 par un groupe de référence composé du HCR, de l'Agence des droits fondamentaux et de Frontex. Les données fournies ont été analysées par le groupe de travail sur la certification et l'accréditation, qui a été associé tout au long du processus, ce qui a permis de mettre au point l'ESQF.

- ◆ Traduction de l'ESQF. Les normes professionnelles et éducatives pour les fonctionnaires chargés de l'accueil et de l'asile ont été traduites dans toutes les langues de l'UE.
- ◆ Élaboration des principes et de la terminologie de l'ESQF. Un document aidant les utilisateurs de l'ESQF à comprendre la structure des matrices des normes professionnelles et éducatives et à clarifier la signification de la terminologie a été élaboré. Ce document a été traduit dans toutes les langues de l'UE.
- ◆ Production d'une vidéo d'information sur l'ESQF. La vidéo explique ce qu'est l'ESQF et comment et pourquoi il a été élaboré. La vidéo montre également comment les normes professionnelles et éducatives pour les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil sont liées et démontre l'application de l'ESQF dans la conception et le développement de formations pertinentes et dans la mise en place de parcours d'apprentissage pour les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil.
- ◆ Préparation du dossier d'information sur l'ESQF. Un dossier d'information et une boîte à outils sont en cours de préparation pour guider les pays de l'UE+ dans l'application du cadre dans leur environnement de formation.

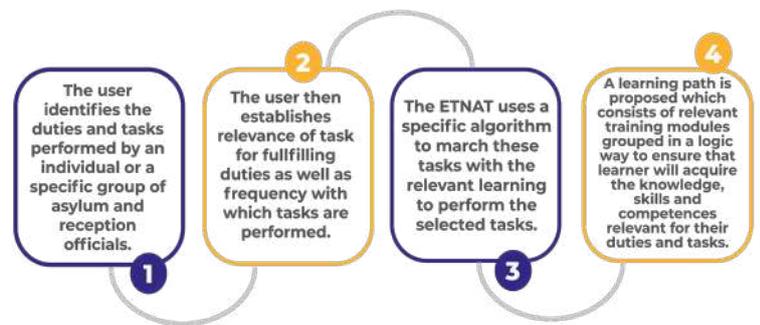
### Outil d'évaluation des besoins de formation de l'EASO complété et testé

L'ESQF a été utilisé pour construire un outil interactif et convivial d'évaluation des besoins en matière de formation (ETNAT). Les tâches accomplies par les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil et l'apprentissage nécessaire à l'exécution efficace de ces tâches

conformément au RAEC constituent l'algorithme de l'ETNAT de l'EASO .

L'objectif de l'ETNAT est double: il garantit que les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil peuvent accomplir leurs tâches grâce à la fourniture de parcours d'apprentissage sur mesure ; et il aide les administrations des pays de l'UE+ à déterminer les lacunes dans la formation dont ont besoin les fonctionnaires chargés de l'asile et de l'accueil pour accomplir leurs tâches de manière efficace, cohérente et conforme à la mise en œuvre du RAEC.

#### ETNAT – Quatre étapes pour établir un parcours d'apprentissage adapté à l'objectif visé



### Amélioration de la qualité par rapport aux normes et lignes directrices européennes pour l'assurance qualité

Au cours de l'année 2020, l'EASO a beaucoup travaillé avec les points de contact nationaux (PCN) et avec le groupe de travail sur la certification et l'accréditation afin de définir plus avant et de développer le système d'assurance qualité pour les activités de formation de l'EASO. Le résultat de ce travail est un projet de cadre d'assurance qualité de la formation (CAQF) qui expose les grands principes directeurs de ce système d'assurance qualité. Le CAQF a pour but d'assurer un alignement complet avec les normes et lignes directrices européennes pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,

tout en prenant en considération le mandat et la mission spécifiques de l'EASO.

Parallèlement, l'EASO a consacré des efforts considérables à l'élaboration de processus détaillés pour mettre en œuvre le CAQF dans les activités de formation quotidiennes, ainsi que dans ses contacts avec les apprenants et les parties prenantes extérieures. Ces règles détaillées font l'objet d'une compilation dans un manuel d'assurance qualité de la formation (MAQF), qui fera l'objet d'un suivi et sera adapté à la lumière des enseignements tirés, notamment au cours des premières étapes de la mise en œuvre.

L'EASO a également établi un plan de transition pour exposer en détail les étapes nécessaires à la mise en œuvre du CAQF et du MAQF. Ce plan de transition comprend un plan de communication pour faire en sorte que toutes les parties prenantes soient tenues informées et soient soutenues tout au long du processus. L'année prochaine, l'EASO se concentrera sur la formalisation du CAQF et du MAQF, ainsi que sur la mise en œuvre progressive des principaux éléments constitutifs de ce système d'assurance qualité amélioré.



## 5.3

### Apprentissage en ligne et gestion des relations avec les clients



Déploiement et soutien des outils et modalités d'apprentissage en ligne pour remplacer efficacement les formations en présentiel par des séances virtuelles dans les programmes de formation des formateurs et les formations opérationnelles.



Mise à jour complète et refonte de la plateforme de formation de l'EASO.



Plus de 8 500 inscriptions à des séances de formation en ligne ont été traitées et soutenues, tandis que le nombre total d'utilisateurs uniques enregistrés dans le système de gestion de l'apprentissage de l'EASO a dépassé 14 000.

L'année 2020 a été particulièrement difficile à l'échelle mondiale en raison de la pandémie de COVID-19 et des défis sans précédent générés par l'introduction de mesures restrictives. Dans le domaine de la formation, cela a créé un besoin urgent de définir et d'utiliser de nouveaux produits et processus pour soutenir la mise en œuvre du programme de formation de l'EASO, entraînant un besoin croissant de modalités d'apprentissage en ligne pour la formation.

Compte tenu de la demande croissante de formation en ligne à la suite de l'interruption des séances en présentiel, l'EASO a procédé à une évaluation rapide et à un essai des solutions techniques et des fonctionnalités à distance pour soutenir

la prestation d'une formation synchrone virtuelle. De mars à juin 2020, l'EASO a établi un dossier de formation contenant des directives importantes pour faciliter l'organisation virtuelle des webinaires, destiné aux formateurs internes et externes, et a organisé une série de séances de formation pour le personnel.

Au cours de l'année 2020, l'EASO a également intensifié ses efforts pour améliorer sa principale plateforme en ligne pour le programme de formation de l'EASO – le système de gestion de l'apprentissage de l'EASO. En particulier, pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la flexibilité, le système de gestion de l'apprentissage a été intégré à l'infrastructure informatique de l'EASO.

En outre, l'EASO a achevé et lancé deux importantes procédures de passation de marchés ouvertes concernant les services d'assistance et de maintenance du système de gestion de l'apprentissage et le développement de contenu d'apprentissage en ligne (services de rédaction de contenu). Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de l'année, l'EASO a donné le coup d'envoi d'une mise à jour

majeure de son système d'enregistrement des formations destiné aux PCN des pays de l'UE+ et aux utilisateurs internes de l'EASO, en automatisant davantage les processus administratifs de participation aux formations.

## 5.4 Autres supports de formation

L'EASO a assuré la formation professionnelle continue des fonctionnaires expérimentés en matière d'asile et d'accueil, en veillant à ce que les fonctionnaires disposent des dernières mises à niveau et mises à jour des modules de formation.

Dans ce cadre, en 2020, l'EASO a dispensé sept séances de formation répondant aux critères du perfectionnement professionnel continu, en mettant l'accent sur les entretiens personnels à distance, ainsi que sur la communication et la fourniture d'informations aux demandeurs de protection internationale.



FG Trade: iStock

# 6. ACTIVITÉS HORIZONTALES



## 6.1

# Coopération avec les partenaires européens et internationaux



Un accord d'hébergement entre l'EASO et la Grèce a été conclu en janvier 2020. Cet accord d'hébergement, ainsi que l'accord d'hébergement entre l'EASO et Chypre (signé en septembre 2019), a été ratifié et est entré en vigueur en 2020.



Le 15 septembre 2020, l'EASO et l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) ont signé un [plan de coopération](#) pour la période 2020-2022. Dans le cadre général de l'accord de travail de 2014 entre l'EASO et l'eu-LISA, le plan de coopération permet de mettre en œuvre les activités conjointes entre l'EASO et l'eu-LISA pour cette période.



En novembre 2020, un échange de lettres a été réalisé entre l'EASO et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), réitérant leur engagement mutuel en faveur d'une coopération étroite et définissant un cadre commun pour structurer la coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Tout au long de 2020, l'EASO a continué de renforcer les relations avec ses parties prenantes, tant au niveau politique que technique. Les engagements de l'EASO ont couvert tous les aspects de son mandat, y compris les dimensions intérieure et extérieure.

À cette fin, l'EASO a activement contribué aux débats organisés au sein du Conseil de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne. Des discussions bilatérales ont eu lieu, notamment avec les autorités des États membres, permettant à l'agence de promouvoir son travail et de mieux faire connaître les difficultés rencontrées. L'EASO a également maintenu une coordination étroite avec les parties prenantes concernées dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités principales.

L'EASO a participé activement à plusieurs autres réunions et événements, y compris des conférences et des séminaires organisés par différentes entités sur des sujets liés au mandat de l'EASO. La coopération avec le REM s'est également poursuivie.



Un engagement actif a été maintenu avec les autres agences de l'UE grâce au partage des meilleures pratiques au sein du réseau des agences JAI et du réseau des agences de l'UE. L'EASO a poursuivi sa collaboration avec d'autres agences JAI par l'intermédiaire de consultations et de contributions à des documents, produits et rapports conjoints.

L'engagement continu avec les organisations internationales (HCR, OIM, IGC, ICMPD) a également été maintenu. En particulier, des réunions régulières et un échange d'informations entre le bureau de liaison du HCR et le siège de l'EASO à Malte ont été assurés. Un échange de lettres a été conclu avec l'ICMPD, après consultation de la Commission européenne.

L'EASO a également poursuivi son engagement auprès de pays tiers (voir section 1.6). Les discussions avec le Service européen pour l'action extérieure sur un accord de travail et des dispositions administratives pour la co-localisation dans deux délégations de l'UE ont progressé.

## 6.2

# Forum consultatif et société civile

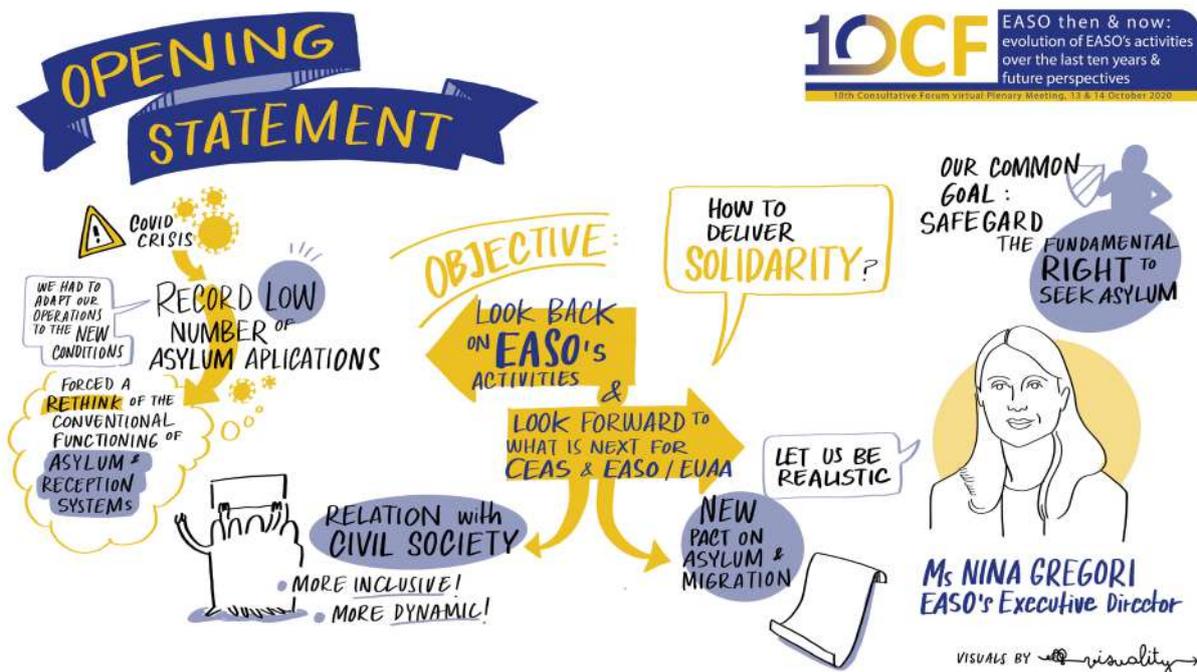


Webinaire thématique sur l'impact de la COVID-19 sur l'asile dans l'UE, organisé le 23 juillet 2020.



10<sup>e</sup> édition de la réunion plénière en ligne du Forum consultatif de l'EASO intitulée «EASO then and now: Evolution of EASO's activities over the last ten years and future perspectives» [L'EASO hier et aujourd'hui: évolution des activités de l'EASO au cours des dix dernières années et perspectives d'avenir], organisé les 13 et 14 octobre 2020.

L'EASO a continué de dialoguer étroitement avec la société civile par l'intermédiaire de son forum consultatif et de sa plateforme destinée à la société civile.



Le Forum a organisé deux réunions en ligne en 2020. Un [webinaire thématique](#) a été organisé en juillet sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'asile dans l'UE, avec la participation de plus de 80 organisations de la société civile (OSC). La [10<sup>e</sup> édition de la réunion plénière annuelle](#) a ensuite été organisée en ligne en octobre 2020, rassemblant environ 200 participants.

Les OSC ont en outre fourni 244 contributions en réponse aux consultations lancées par l'EASO sur des documents clés, notamment le rapport annuel 2018 de l'EASO sur la situation de l'asile, le programme de travail 2021 de l'EASO, le rapport annuel 2019 sur la situation de l'asile, le rapport général annuel 2019 de l'EASO, l'enquête sur la réunion plénière du Forum consultatif 2020, ainsi que des contributions à la phase de rédaction précoce du rapport annuel sur la situation de l'asile 2020.

De nombreuses OSC ont également continué à participer directement à différentes réunions et activités de l'EASO, par exemple par l'intermédiaire des groupes de référence pour la formation et les outils pratiques, par leur adhésion au réseau d'experts en matière de vulnérabilité, et par leur participation et leur contribution en tant qu'experts à différents ateliers, réunions et conférences COI, ainsi qu'aux produits et rapports COI.



## 6.3

# Communications et événements



L'EASO a continué d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux. Une augmentation notable du nombre d'abonnés aux médias sociaux a été enregistrée: Variation en pourcentage de +42 % sur Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube, et variation de +113 % de la portée moyenne mensuelle.



Pour la troisième année consécutive, l'EASO a doublé son audience auprès de la presse. La portée de la présence de l'EASO dans la presse a atteint 16,2 milliards, en hausse par rapport à 8,2 milliards en 2019 (+ 97 %). En trois ans (la portée en 2017 était de 2,1 milliards), l'audience de l'EASO dans la presse a augmenté de 671 %.



Augmentation significative des capacités audiovisuelles. Étant donné que la consommation publique d'informations dépend de plus en plus d'un contenu audiovisuel de niveau professionnel, l'EASO a réalisé huit campagnes numériques, dont «*We are what we do*» et «*Did you know?*». Deux animations ont été préparées, ainsi que la toute première vidéo institutionnelle de l'EASO. L'agence a également actualisé son identité visuelle.

L'EASO a continué de communiquer efficacement des informations claires et compréhensibles sur les activités de l'agence afin de rendre l'EASO plus pertinente dans le discours public. Les activités de communication ont été

alignées sur les évolutions de l'EASO, ainsi que sur celles de la politique générale de l'UE en matière de migration et d'asile.

L'utilisation généralisée d'outils tels que des contenus audiovisuels succincts et compréhensibles, combinée à une utilisation égale des médias sociaux et de masse (notamment les fils d'actualité), a permis à l'EASO de toucher un public plus large. Ainsi, l'EASO a de nouveau enregistré une forte amélioration de la portée de ses produits de communication, y compris les opérations de l'EASO et ses tendances en matière d'asile/données sur l'asile. La portée de l'audience dans la presse en 2020 était de 16,2 milliards (8,2 milliards en 2019).

Outre une augmentation marquée de la portée sur les médias sociaux (+113 %), la reconnaissance croissante de l'EASO s'est également manifestée par une augmentation des demandes de la presse et des questions du grand public.

L'EASO a également organisé un atelier thématique avec d'autres agences de l'UE afin de garantir une approche synergique de la production vidéo.

Afin d'assurer une transition sans heurts vers son nouveau mandat et de rester en contact avec ses publics d'une manière plus efficace visuellement, l'EASO a subi

un processus informel de changement d'image tout au long de 2020. Les nouveaux éléments visuels contenaient des cercles et des lignes dynamiques représentant les couleurs de l'EASO et le lien avec ses parties prenantes, symbolisant l'interaction et la connexion.

En ce qui concerne l'organisation d'événements, l'EASO s'est rapidement adapté aux réalités de la COVID-19, entraînant une perturbation minimale de la fourniture et de la prestation de services. Parmi les principaux exemples figurent la publication du rapport de l'EASO sur la situation de l'asile 2020, qui a été le plus réussi à ce jour, tant en ce qui concerne la participation que la portée médiatique, le forum consultatif et de nombreux webinaires.

En ce qui concerne les communications internes, les membres du personnel de l'EASO ont été tenus informés des évolutions dans les domaines de l'asile et de la migration dans l'UE, ainsi que des évolutions, instructions ou conseils à la lumière de la propagation continue de la pandémie de COVID-19. À cet égard, des outils de communication interne spécialisés ont été déployés afin que l'ensemble du personnel soit tenu pleinement informé.



# 7. GOUVERNANCE



En 2020, l'EASO a continué de prendre les mesures nécessaires pour assurer le renforcement de ses systèmes de gouvernance et de gestion internes. Le nouvel organigramme de l'EASO, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a été modifié le 4 septembre 2020, a représenté une étape décisive dans la préparation du renforcement du rôle de l'agence dans la mise en œuvre du RAEC.

Pour l'essentiel, la nouvelle structure a également pris en compte les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer la gouvernance interne de l'EASO. À cette fin, un effort ciblé a été consenti pour renforcer considérablement les secteurs chargés de la planification, du suivi et de l'établissement des rapports institutionnels, des contrôles internes et ex post, de la gestion des risques, des affaires juridiques et de la gestion de la qualité.

Le 3 février 2020, une décision de la directrice exécutive a été adoptée sur la mise en place des contrôles internes et de la fonction des contrôle ex post au sein de l'EASO. Le rôle principal de cette fonction est de donner des conseils sur l'état des systèmes de contrôle interne de l'EASO en publiant des rapports contenant des recommandations pour améliorer les processus et les procédures et promouvoir une gestion financière saine. Un manuel pour la gestion des risques de fraude a également été

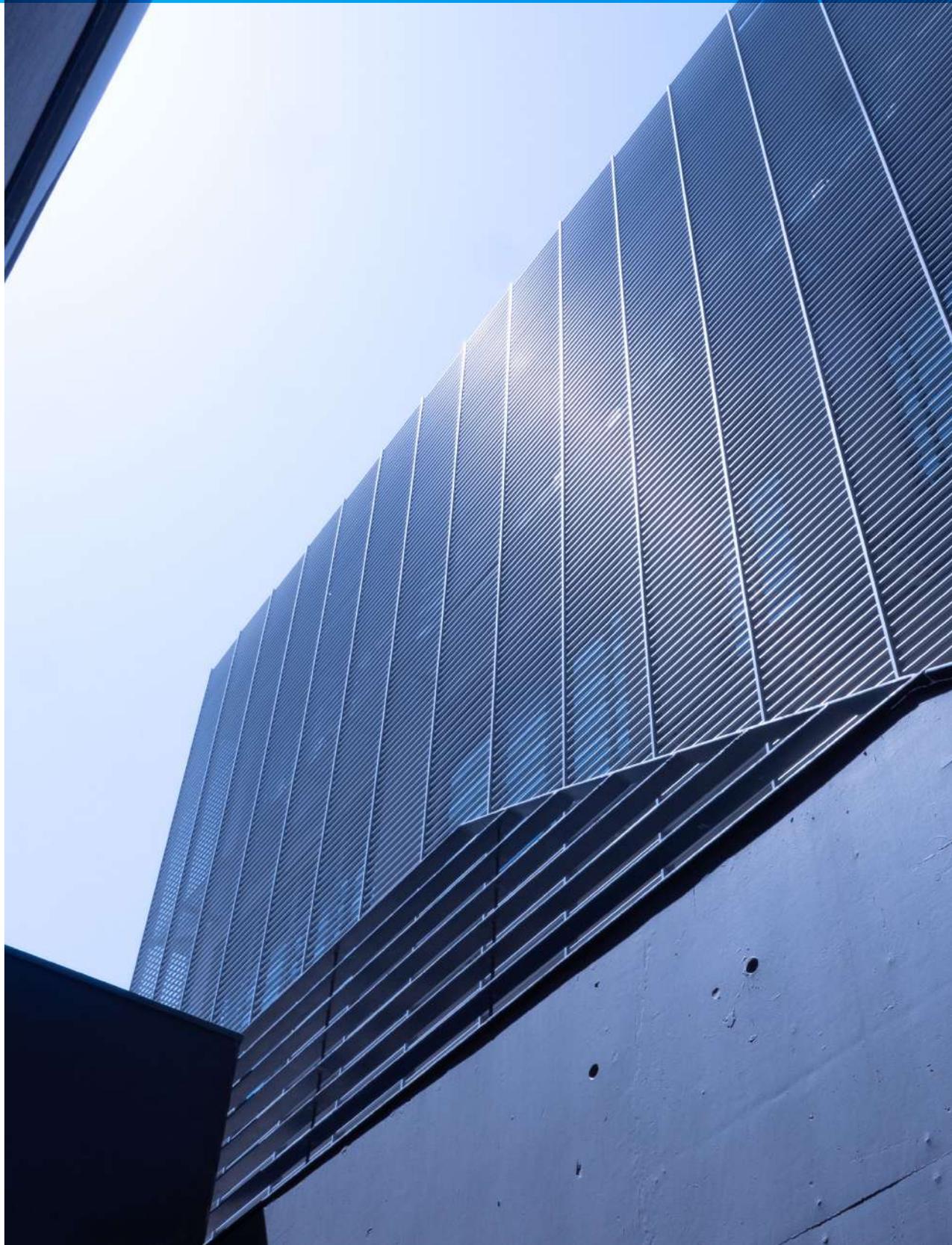
publié en avril 2020, servant de guide pour l'identification et l'évaluation des risques de fraude. Cette publication a préparé le terrain pour l'élaboration de la stratégie antifraude de l'EASO 2020-2022, y compris le plan d'action du registre des risques de fraude, qui a été adopté par le conseil d'administration le 6 juillet 2020.

Le 26 octobre 2020, les critères de suivi du cadre de contrôle interne et la méthodologie d'auto-évaluation du contrôle interne pour 2020-2021 ont également été adoptés. Un manuel de gestion des risques révisé a également été introduit le 15 décembre 2020. Ce manuel décrit soigneusement les rôles, les responsabilités et les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure de gestion des risques efficace, couvrant tous les domaines et aspects de la gestion.

Plusieurs procédures importantes ont également été adoptées au cours de l'année, notamment la structure interne et le règlement intérieur de l'EASO et la procédure opérationnelle standard sur la rédaction, la révision et l'approbation des documents de gouvernance et de prise de décision, ainsi qu'une décision de la directrice exécutive sur l'utilisation du système sans papier et des signatures électroniques. Il s'agit là d'une étape importante dans l'amélioration des pratiques administratives de l'EASO et des gains d'efficacité.

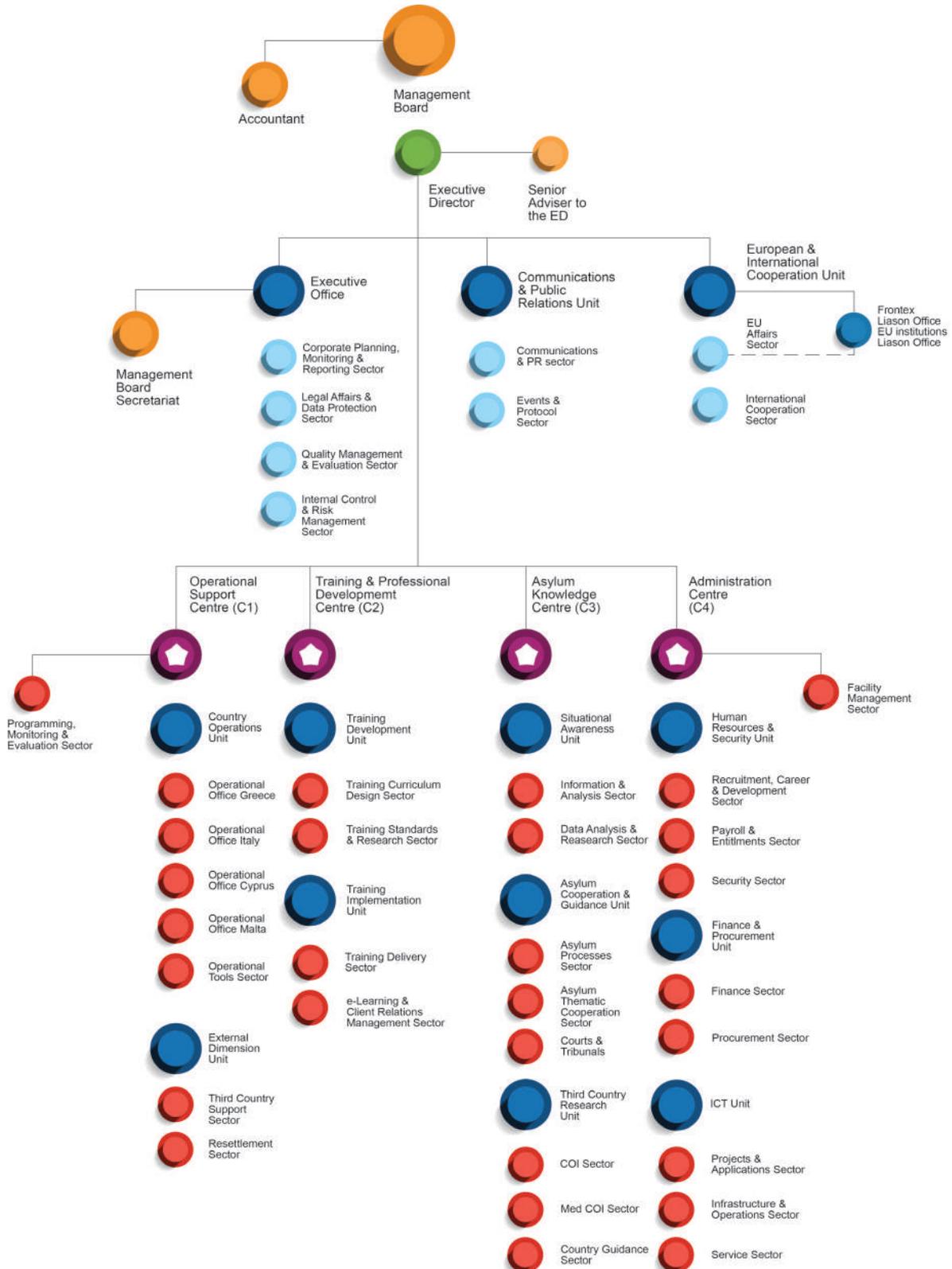


# ANNEXES



# A.1

## Organigramme de l'EASO



## A.2

## Budget de l'EASO en 2020

Tableau A.1: Exécution budgétaire des crédits d'engagement (CE) par source de financement

Titre budgétaire	Source de financement	CE budgétisés (€)	CE exécutés (€)	CE (%)
Titre 1 – Dépenses de personnel	C1	33 731 661,00	31 068 444,16	92,10
	C4	15 291,24	13 526,50	88,46
	C5	2 986,73		0,00
	C8	1 950 030,02	1 253 972,46	64,31
<b>Total Titre 1</b>		<b>35 699 968,99</b>	<b>32 335 943,12</b>	<b>90,58</b>
Titre 2 – Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	14 514 869,00	13 442 931,63	92,61
	C4	19 880,33		0,00
	C8	4 193 989,34	3 729 866,49	88,93
	R0	10 213,40	1 000,00	9,79
<b>Total Titre 2</b>		<b>18 738 952,07</b>	<b>17 173 798,12</b>	<b>91,65</b>
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	C1	75 826 470,00	73 533 607,97	96,98
	C4	39 426,00	20 168,00	51,15
	C5	7 631,33	6 499,00	85,16
	C8	17 143 871,66	14 676 419,45	85,61
	R0	17 176 950,94	2 160 470,17	12,58
<b>Total Titre 3</b>		<b>110 194 349,93</b>	<b>90 397 164,59</b>	<b>82,03</b>
Titre 4 – Autres projets externes	R0	1 146 996,52	1 120 368,90	97,68
<b>Total Titre 4</b>		<b>1 146 996,52</b>	<b>1 120 368,90</b>	<b>97,68</b>

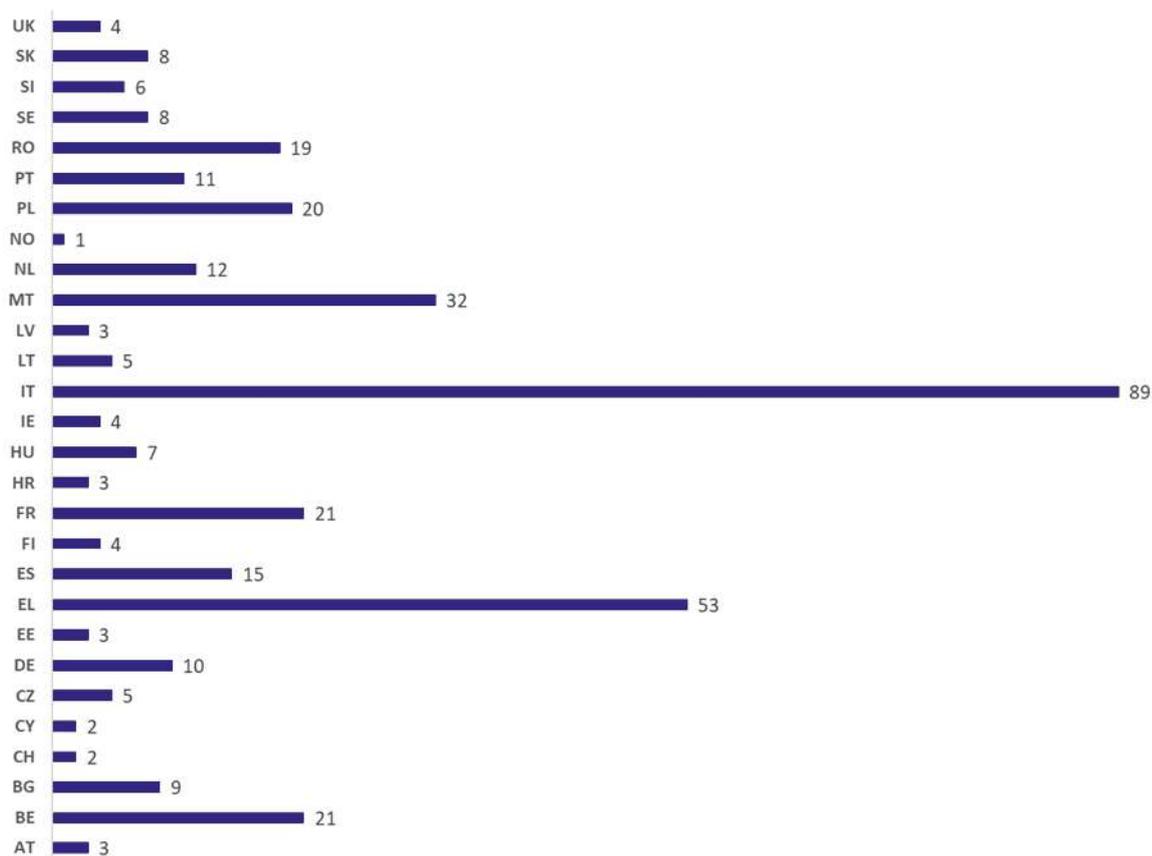
Tableau A.2: Exécution budgétaire des crédits de paiement (CP) par source de financement

Titre budgétaire	Source de financement	CP budgétisés (€)	CP exécutés (€)	CP (%)
Titre 1 – Dépenses de personnel	C1	33 731 661,00	29 881 136,19	88,58
	C4	15 291,24	13 348,92	87,30
	C5	2 986,73		0,00
	C8	1 950 030,02	1 253 972,46	64,31
<b>Total Titre 1</b>		<b>35 699 968,99</b>	<b>31 148 457,57</b>	<b>87,25</b>
Titre 2 – Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	14 514 869,00	7 903 171,55	54,45
	C4	19 880,33		0,00
	C8	4 193 989,34	3 729 866,49	88,93
	R0	10 213,40		0,00
<b>Total Titre 2</b>		<b>18 738 952,07</b>	<b>11 633 038,04</b>	<b>62,08</b>
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	C1	75 826 470,00	62 602 122,17	82,56
	C4	39 426,00	20 168,00	51,15
	C5	7 631,33	7 599,00	99,58
	C8	0,00		0,00
	R0	17 176 950,94	860 287,74	5,01
<b>Total Titre 3</b>		<b>93 050 478,27</b>	<b>63 490 176,91</b>	<b>68,23</b>
Titre 4 – Autres projets	R0	1 146 996,52	479 464,45	41,80
<b>Total Titre 4</b>		<b>1 146 996,52</b>	<b>479 464,45</b>	<b>41,80</b>

# A.3

## Personnel de l'EASO

Graphique A.1: Représentation nationale du personnel de l'EASO au 31 décembre 2020



Graphique A.2: Ventilation du personnel de l'EASO par sexe au 31 décembre 2020

